

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal
Téléphone : PLateau 8511

Administrateur PIERRE ASSELIN
Secrétaire de la Rédaction LUCIEN PARIZEAU

On est prié d'envoyer toute correspondance à la
case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant
sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Adminis-
tration) auquel on veut s'adresser.

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Première année—No 63

Le numéro: 5 sous

Montréal, jeudi 24 mai 1934

Petit commentaire sur une petite lettre

Un lecteur qui a évidemment peu d'estime pour les sciences naturelles proteste contre le vote d'un crédit municipal de \$50,000 pour l'exécution de travaux au Jardin botanique. Quel gaspillage, dit-il, « à l'heure où la Ville est en banqueroute et où il y a encore des gens qui ne savent ni lire ni écrire, surtout à Maisonneuve! C'est insensé pour les besoins de la Ville, de penser à englober des sommes aussi fabuleuses au profit de quelques grosses têtes comme Marie-Victorin ». Et ainsi de suite...

Ce lecteur a beau se dire notre « admirateur », nous nous demandons si ce n'est pas plutôt un entrepreneur en construction intéressé à détourner le crédit vers l'érection d'un urinoir. Les travaux du Jardin botanique, consistant surtout en terrassements, donneront, pour la dépense, un maximum de travail. Ils aideront à réaliser une œuvre d'éducation publique qui fournira en outre une distraction de qualité supérieure aux sans-auto montréalais, par ces morose dimanches qu'il leur faut aujourd'hui passer à jouer aux dames sur le trottoir ou à admirer en mâchant de la gomme les processions du « pitcher ». Mais surtout, écoutez bien ceci, « lecteur-admirateur »: ils mettront encore davantage en vedette, comme vous le dites, la personnalité du Frère Marie-Victorin, mais, contrairement à ce que vous pensez, ce sera tant mieux pour le petit peuple que ce modeste religieux représente mieux dans les congrès internationaux du monde savant que ne feraient mille notaires, autant d'avocats, plus cinq mille botanistes formés par la culture de « rosa, la rose ». Le frère Marie-Victorin est à peu près le seul véritable savant que le Canada français ait produit (les autres ne furent guère que des vulgarisateurs): s'il lui faut un

million pour aller jusqu'à sa mort révéler aux Yankis, aux Anglais, aux Français, aux Allemands, que nous ne sommes pas des sauvages, donnez-le-lui sans compter: cela, au fond, nous coûtera beaucoup moins cher et nous rapportera beaucoup plus que la présence de Camillien Houde et de Savignac à la direction de notre grande ville aux deux tiers française. Visiter des jardins botaniques et des musées artistiques à nous, en songeant que des savants à nous nous font honneur dans les congrès internationaux, voilà qui nous fera dépasser dans l'échelle de la dignité humaine le rang de marguilliers satisfaits... et complaisants qui a marqué jusqu'ici, avec quelques réussites électorales, le summum de nos ambitions intellectuelles. Le vote de \$50,000 pour le Jardin botanique, le discours du cardinal Villeneuve, la fondation de l'ORDRE, la réforme du programme d'enseignement des RR. PP. Jésuites (eh! oui), ce sont là, croyez-m'en, cher « lecteur-admirateur », les seuls événements véritablement importants de ces derniers mois, au point de vue canadien-français: le reste, battage électoral et saint-jean-baptiste.

Et peu importe que le crédit de \$50,000 ait été voté par des gens qui n'en comprennent pas l'importance: la vérité ne sort-elle pas quelquefois de la bouche des innocents?

D'ailleurs, si le conseiller de Maisonneuve, M. Caron, est, comme nous le croyons, un imprimeur, et que ce soit lui qui ait obtenu le vote des \$50,000, il n'est pas sûr qu'il n'ait pas compris: de tout temps ces gens-là ont eu des intuitions bien supérieures à celles de leur entourage. N'est-ce pas, typo McLeod mon ami?

Olivar ASSELIN

Le congrès du film français

Le quatrième congrès du film parlant français a eu lieu hier à l'hôtel Windsor. Le président de la compagnie France-Film, M. Robert Hurel, pionnier du film français au Canada, a ouvert en souhaitant la bienvenue à tous ceux qui y assistaient: personnalités officielles, exploitants, représentants de la presse.

Il a d'abord mesuré le chemin parcouru, expliqué l'adresse, la prudence, la psychologie, le sens de l'opportunité dont il a fallu faire preuve pour lancer le film français sur le marché canadien. Laisant de côté la production, inexistant au Canada, M. Hurel a parlé ensuite des problèmes posés par la distribution et l'exploitation. Au temps du muet, le film américain régnait en maître absolu sur le marché québécois, grâce surtout à de puissants circuits. Aujourd'hui, la situation est bien changée; le film français, entré chez nous depuis quatre ans à peine, a remporté un triomphe éclatant. Dans notre province, environ 130 salles sont équipées pour la projection de films sonores; de ce nombre, 91 ont fait l'expérience du film français, et on peut dire qu'il passe assez souvent sur l'écran d'une cinquantaine d'entre elles.

Cependant la distribution et l'exploitation courent parfois de grands risques, car il arrive souvent que les frais de douane, de censure et de certaines redevances sonores dépassent le prix de la copie d'un film; d'autre part, le public réclame des programmes doubles, ce qui exige l'importation de 104 films par an. On ne doit pas oublier non plus que le goût du public n'est pas partout le même: des films qui remportent un grand succès à Montréal ne sont pas accueillis aussi favorablement à Québec ou ailleurs, et vice versa. Il faut aussi tenir compte de la censure, qui se voit forcée de refuser certains films; toutefois, la compagnie France-Film s'efforce de se conformer à ses exigences.

M. Hurel rappelle ensuite la réclamation faite par la presse au film parlant français. Dans aucun autre pays les journaux n'ont fait pour sa diffusion un effort comparable à celui des journaux du Québec. On n'y trouvait pas, il y a quatre ans, une seule ligne de publicité pour le film français; aujourd'hui, une moyenne de 30 pour 100 de la publicité dans le domaine des spectacles lui est consacrée.

Malgré ce grand succès, le film français peut encore aller de l'avant, faire des progrès, si les petits exploitants veulent bien accorder aux distributeurs une plus grande coopération, en retenant chaque film pour une date déterminée et en préparant d'avance les programmes qu'ils mettront à l'affiche. Au fond, il s'agit de leurs intérêts autant que de ceux des importateurs, et c'est entre leurs mains

que repose le sort du film français dans la province de Québec.

L'allocation de M. Hurel fut suivie d'un déjeuner au salon bleu de l'hôtel Windsor. Au dessert, le délégué du premier ministre de notre province, le maire de Montréal, le délégué du consul général de France, M. Athanase David et M. Edouard Montpetit ont tour à tour pris la parole pour commenter le rôle joué ici par le film français et faire des vœux pour sa diffusion et son succès.

Au cours de l'après-midi, M. Pamphile Du Tremblay, à la PRESSE, et le maire de Montréal, à l'Hôtel-de-Ville, ont reçu les directeurs de la compagnie France-Film, les exploitants et les journalistes.

L'ORDRE remercie vivement la compagnie France-Film de l'avoir invité à ce congrès et souhaite un avenir brillant au film français dans notre province.

Le fumeur de l'Oncle Anthime

Le Conseil de la Société des Nations a adressé des lettres à 81 gouvernements différents touchant la vente des armes et des munitions au Paraguay et à la Bolivie. Si, après cela, la République de San Marin ne cesse pas de ravitailler les belligérants, c'est qu'elle aime mieux l'argent que la cause de la paix.

Si Wilson vivait encore, il nous prouverait facilement que le Paraguay et la Bolivie, parlant la même langue, ne sauraient être en guerre.

Les Yankis, voulant savoir si la Nira a amélioré leur situation, ont consulté l'adversaire du charlatan Clarence Darrow. Quel autre peuple que celui-là possède au même degré le talent de mêler le bouffon au tragique?

La Bolivie et le Paraguay, qui n'ont pas de fabriques d'armes, sont en train de nous démontrer comment on se bat sans armes.

Il sera beaucoup pardonné aux Paraguayiens et aux Boliviens de s'être tués mutuellement quelques milliers d'hommes, s'ils peuvent tuer en même temps quelques-uns des niais sophistes dont nous étions en train de périr. La leçon du lointain conflit de ces deux peuples pacifistes, c'est que deux peuples qui veulent se battre trouvent toujours les armes dont ils ont besoin.

Il est mort tant d'hommes au Grand Chaco depuis quelques jours, que c'est à se demander si Dillinger n'est pas rendu là,

CAUCHEMAR



— Que vous avez de grands projets, grand'mère Houde!
— C'est pour te mieux manger, mon enfant!

CECI, CELA ET AUTRE CHOSE

Que voulait-il dire?

L'apôtre aimable qu'est le R.P. Don-cœur (il y en a beaucoup de semblables dans le même Ordre) se plaisait à dire à ses confrères d'autres ordres religieux, durant son séjour au Canada: « Vous savez, moi, je suis le moins jésuite des jésuites. » Il eut ce mot notamment dans un dîner du Cercle Universitaire, en s'adressant à un frère prêcheur. Evidemment, il y avait le ton, il y avait l'esprit. Et pourtant, on ne connaît pas de religieux qui lui ait répondu sur le même ton: « Et moi le moins dominicain des dominicains », ou « le moins franciscain des franciscains », « le moins oblat des oblats ». Pour une raison ou pour une autre, la réplique aurait manqué d'aplomb.

On n'a pas non plus oui dire que, malgré leur peu de respect pour la vérité, le R. P. Fontaine ou le Père Bélanger se soient jamais enhardis jusqu'à dire: « Je suis le moins jésuite des jésuites ». Cela ne ferait pas sourire, cela ferait rire. O. A.

Passé 60 ans.

est-on trop vieux pour vivre?
OUI, si on n'a pas économisé assez pour vivre une vieillesse heureuse, exempte de soucis matériels.

NON, si on s'est assuré, grâce à l'ASSURANCE-VIE, une rente ou une pension suffisante. Les représentants de la DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY vous indiqueront le plan d'assurance le plus conforme à vos besoins. Tél.: HA 9277 ou écrire à 1010 boulevard Ste-Catherine, Montréal.

PAUL BABY, Gérant provincial adjoint.
RAOUL CARIGNAN, Gérant Provincial.

Voltaire, Rabelais et Montaigne, chez les RR. PP. Jésuites.

Parce qu'un rédacteur de l'ORDRE, usant d'un droit élémentaire, regretterait que dans nos collèges classiques on n'étudiât pas davantage les plus illustres représentants du génie littéraire français avant le XVIIe siècle, Rabelais et Montaigne, tenus en honneur dans tous les collèges catholiques de l'Europe française, le R. P. Fontaine, recteur du Collège Sainte-Marie, déclarait l'autre jour de venue d'une réunion d'anciens élèves qu'en réclamant cette étude nous faisons abstraction de la question morale. Entre gens du commun, qui ne disent pas une chose pour faire entendre le contraire, cela voulait dire que Rabelais et Montaigne ne sont pas des auteurs à faire lire par la jeunesse. En émettant cette opinion devant une auditoire d'hommes instruits, le P. Fontaine faisait une erreur de tactique surprenante chez un jésuite: il eût eu plus de succès auprès d'une assemblée de dames de Sainte-Anne; les avocats, notaires, médecins et ingénieurs qui l'écoutaient se sont dit tout de suite: Le bon père en met trop; la canaillerie est trop visible.

Précisément, c'est un ancien élève du Collège Sainte-Marie qui nous signale un fait d'une rare saveur. Aux environs de 1908, le R. P. Turgeon, puis le R. P. Jos. Lalonde étant recteurs, les élèves du Collège Sainte-Marie étudiaient le théâtre classique français dans un manuel compilé par M. G. Fougère, professeur de rhétorique au Lycée Saint-Louis, et contenant neuf pièces de Corneille, de Racine, de Voltaire et de Molière, édité chez Delalain Frères, rue des Ecoles, à Paris. Les bons pères du Collège Sainte-Marie faisaient apprendre par cœur à leurs élèves, en entier, ce manuel (ah! si Gobeil avait su cela!), la Mérope de Voltaire. Et remarquez-le bien, lecteur, que la prudence du R. P. Fontaine pourrait avoir édifié: il y a vingt-cinq ans, tous les ouvrages de Voltaire étaient encore à l'Index in odio auctoris, c'est-à-dire en haine d'auteur; il y a quinze ans seulement qu'ils ne le sont plus tout ou que tous ne le sont plus (comment faut-il dire, ô père recteur,

pour ne pas pécher contre la grammaire et ne pas s'exposer à vos censures?)

Rien d'étonnant que, lorsqu'ils entendent le recteur actuel de Sainte-Marie dénoncer comme contraire à la morale l'idée de faire étudier Rabelais et Montaigne, les anciens élèves qui ne sont pas des buses se disent que l'habileté jésuite est à la baisse; que des opinions d'honnêtes gens, en littérature, feraient mieux leur affaire que des contes à dormir debout, inspirés par un évident parti-pris de calomnie. — O. A.

Pour nos gardes à carreau.

En lisant de Marc Chadourne, dans sa petite critique de l'Anahuac, que « sa Cécile de la Folie n'égale pas la peinture de la passion de l'Adrienne Mesurat de Green », le lecteur doit s'être dit non seulement, que j'écris bien mal, — ce qui est vrai, mais ce dont je fournis fréquemment des preuves plus authentiques, — mais que je n'enchaîne pas toujours mes idées logiquement; car ce passage se mêle à l'éloge d'ouvrages précédents de Marc Chadourne. J'avais écrit en réalité: « Sa Cécile de la Folie s'égale par la peinture des passions à l'Adrienne Mesurat de Green. »

Au cours du même article, le typo a remplacé enseignait par affirmait dans la phrase suivante: « la civilisation héritée de Motezuma (et non, comme on nous l'enseigne à l'école, de Montezuma). »

Relevé, toujours dans le même article, d'autres coquilles qui sont surtout des fautes de français: « les restrictions des pratiques religieuses », par exemple, pour « la restriction... »

Enfin, on chante dans le peuple de Paris: « Si qu'on serait des chiens, on s'rait rien heureux... », et non pas « on s'rait bien... ». Simple détail, mais nous nous basons sur qu'il y a des gens qui nous observent. A défaut de nous faire interdire par l'Ordinaire pour avoir osé répondre à la calomnie de certains Pères Jésuites (à qui ils s'emploient de leur mieux), ces gens-là nous verraient avec bonheur interdits par les chanoiniers. On fait ce qu'on peut. — O. A.

Bottes de « beu » et ceinture fléchée.

Quand l'ORDRE, il y a quelques jours, montrait dans un dessin d'Essel un jeune « habitant » invité par sa sœur à courir à la maison mettre sa tuque et sa ceinture fléchée, « car les touristes s'en venaient », il ne songeait nullement à faire de la satire politique. Curieuse coïncidence, au moment où il publiait ce plaisant dessin, les journaux des Etats-Unis inséraient une annonce officielle invitant le touriste américain à visiter la province de Québec, terre des vieilles traditions françaises, du bon accueil, etc.; et ce texte était présenté au lecteur par un habitant en tuque et en ceinture fléchée. Sans le savoir, nous nous sommes moqués de notre ministre de la Voirie. Est-ce nous qui l'avons voulu? O. A.

À lire

En 2e page :
REVUE DE LA PRESSE, par Georges Langlois.
ENCORE LA COOPÉRATION, par Jean-Marie Nadeau.
UN VOTE SIGNIFICATIF, par Dollard Dansereau.

En 3e page :

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE.

En 4e page :

MONSIEUR GIDE, MAÎTRE DE BALLET, par Berthelet Brunet.
LA MUSIQUE, par Georges Langlois.
SOIRS DE PARIS, par Didier de Saulniers.

Vers une alliance franco-russe

Le redressement diplomatique français continue. Dès le retour à Paris de M. Barthou, le Quai d'Orsay a entrepris une série de consultations destinées à fixer la nouvelle position de la France sur l'échiquier européen. Il n'y a aucun doute que la situation ait énormément changé depuis le commencement de l'année, surtout depuis que les prétentions allemandes se font de plus en plus inacceptables. Le regroupement des alliances s'impose, tout comme la consolidation de certains accords déjà existants. La visite du ministre des affaires étrangères français à Varsovie n'a probablement pas dû donner tous les résultats escomptés, puisque Paris semble vouloir pencher vers une orientation nouvelle et tendre la main à la Russie. Il serait cependant prématuré de croire que l'alliance franco-russe d'avant-guerre va renaître de ses cendres; les nouvelles publiées à ce sujet, ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire. Il semblerait plutôt que pour faire disparaître la mauvaise impression causée en Pologne par la signature du Pacte à quatre, il y a un an, la France est disposée à offrir quelques garanties à la république slave en concluant un accord avec la Russie et en y faisant insérer des clauses qui tiennent particulièrement au cœur des Polonais. Cela ne veut pas dire que Varsovie accepterait la combinaison, mais comme le gouvernement français est actuellement placé en face d'un dilemme embarrassant d'où il n'y a que deux manières de sortir, il est probable qu'il offrira une entente à la Pologne. A défaut d'un accord avec Varsovie, il se retournera vers Moscou, particulièrement dans le cas d'un retrait polonais de la S. D. N.

Un accord franco-russe soulèverait plusieurs problèmes délicats. C'est pourquoi la deuxième solution ne serait qu'un pis aller et que le Quai d'Orsay ne s'y décidera que s'il ne peut trouver d'autre compensation du côté de l'Est. Parmi les problèmes soulevés par un accord franco-soviétique, il faut d'abord mentionner celui d'Extrême-Orient, qui reprendrait toute son acuité

et qui ne saurait contribuer à améliorer les relations franco-japonaises. Une garantie à la frontière occidentale russe signifierait pour les Soviétiques la possibilité de se retourner entièrement du côté du Pacifique, où la situation est déjà assez tendue pour pouvoir provoquer un conflit d'un jour à l'autre. Cette garantie risquerait aussi de mécontenter l'Angleterre et de la lancer dans les bras de l'Allemagne. Enfin, une entente entre Paris et Moscou risquerait d'être interprétée à Varsovie comme un mouvement dirigé contre la Pologne. On voit donc qu'il ne manque pas d'objections à soulever contre le pacte éventuel.

D'autre part, le rejet d'un accord avec la Russie ne comporterait pas nécessairement une entente franco-anglaise plus étroite, ni même le concours de la Pologne ou de la Petite Entente en cas de conflit, ce qui enlèverait à la France une garantie de sécurité.

Le problème est délicat, et il serait dangereux pour Paris de se lancer dans des accords qui ne profiteraient en définitive qu'à des tiers. Comme l'alliance franco-russe présuppose l'entrée des Soviétiques dans la S.D.N. et comme Moscou ne saurait se contenter d'un siège semi-permanent au conseil de Genève, la Pologne pourrait bien faire quelques objections et même se retirer du concert des puissances. Les propositions soumises par Litvinoff sont certes alléchantes, mais il s'agit de savoir si la France trouverait une compensation dans l'aide de la Russie en cas de conflit. Théoriquement, la masse russe serait un contrepois sérieux à la menace allemande. Dans la pratique, un accord avec Moscou donnerait la partie belle à la propagande germanique, et permettrait à Berlin de faire des offres tangibles à Varsovie et peut-être même de conclure une alliance germano-polonaise, prélude, non plus à une Mittel-Europa, mais bien à une Zwischen-Europa dont la petite Entente ferait probablement les frais. C'est une des raisons pour lesquelles l'alliance franco-russe est loin encore d'être réalisée.

André BOWMAN

En veine d'économie

Le maire et les conseillers municipaux, les fonctionnaires et... les membres du conseil consultatif verront leur traitement réduit d'un douzième. Pour employer le langage pittoresque du notaire Savignac, certains fonctionnaires « commandent de gros salaires », ou leur « demandent de travailler quatre semaines pour le traitement de trois ».

On peut lire dans la proclamation communiquée aux journaux par notre Petit-Caporal montréalais: « Ce sont des sacrifices que l'administration demande à une époque de pressant besoin. Pendant la guerre, on incitait le peuple à l'achat des bons de la victoire et à bien d'autres sacrifices. La crise actuelle a créé une situation assez semblable à celle du temps de guerre et je veux que les conseillers municipaux sachent bien comment l'Exécutif essaie de porter remède aux maux de l'heure présente. Nous ne doutons pas un seul instant (sans doute! sans doute!) que les employés soient prêts à collaborer à notre action. Je suis sûr qu'ils comprennent les soucis des administrateurs. » Dites-nous bien vite, cher monsieur Savignac, le nom de votre secrétaire!

Peu après l'accession au pouvoir de M. Gabias et de ses amis, les fonctionnaires municipaux furent obligés de travailler une heure de plus par jour: c'était une première réduction de leur traitement. On veut maintenant leur imposer à tous une réduction de 10 pour 100: est-ce bien équitable? Il serait plus juste, puisqu'il faut à tout prix faire des économies, de réduire de 15 pour 100 les traitements de \$4,000 ou plus, de 10 pour 100 ceux qui s'échelonnent entre \$2,000 et \$4,000, enfin de 5 pour 100 les autres qui excèdent \$1,000. Ces réductions rapporteraient peut-être davantage à la Ville et, assurément, seraient plus équitables.

Les fonctionnaires municipaux, dans le désordre des administrations successives, sont peut-être plus utiles que les conseillers élus au petit bonheur. Ils connaissent leur travail et l'accomplissent avec zèle; pourraient-on en dire autant de la majorité des conseillers récemment élus?

Dollard DANSEREAU

Les cigarettes Duchesse, manufacturées par L. O. Grothé, Limited, maison canadienne et indépendante, sont de qualité supérieure parce que seuls les meilleurs tabacs sont employés dans leur fabrication. Faites l'essai des cigarettes Duchesse et vous serez convaincus qu'elles satisfont votre goût.

Échos

TALAUT: RAGONDIN:

Il faut, de temps en temps, des petites nouvelles de ce genre pour reprendre goût à la vie. Le ragondin (1), parait-il, a fait son apparition dans les rivières normandes. Jusqu'à présent, cet animal ne s'était manifesté que sur le dos de nos élégantes sous forme de manteaux de fourrures, assez onéreux d'ailleurs pour ceux qui les avaient « trappés » dans les magasins. Il y a quelque temps, un amateur avait importé quelques couples de ces rongeurs dans son domaine. Mais les ragondins ont pris la clef des champs et, pour infliger un sévère démenti aux professeurs d'histoire naturelle, qui prétendaient que notre climat n'était pas favorable à cette espèce, ils se sont installés le long des cours d'eau voisins, ont creusé une sorte de petit métropolitain, dévorant la récolte des maraichers, car ces animaux sont végétariens, et se reproduisent à une cadence rapide, parce que la femelle a reçu du ciel le don prolique de trois portées par an. Nous pouvons donc prédire, sans trop nous avancer, que la Normandie fera, dans un bref délai, concurrence au Canada quant au commerce des pelleteries. Et ce sera normal; les Canadiens ne sont-ils pas, en partie, d'origine normande? Et il était profondément injuste que le ragondin leur fût réservé!

Guy LAUNAY

(Le Matin)

(1) Espèce de petite loutre.

—:—

PLUS VITE QUE ÇA...

M. Thomas Poulin s'écrit un article intitulé: « Urgent: Revenir au bon sens. »

L'Actualité Économique est la seule revue du genre publiée en langue française en Amérique. Les personnes cultivées qui désirent se tenir au courant des questions économiques la lisent régulièrement. Prix de l'abonnement, \$2 par année. En vente dans les librairies à 25 sous l'exemplaire. (r-8)

Que nos amis nous créent des amis.

Encore la coopération

M. Albert Rioux a certainement une âme d'apôtre. Il veut que nos cultivateurs fondent partout des coopératives agricoles. Son insistance se tempère d'un peu plus de scepticisme qu'autrefois. Il pose des réserves nécessaires quand il dit maintenant que la coopération est avant tout affaire d'éducation. Le coopératisme, ce n'est pas un compte exact de individus, des marchés, de la qualité des produits et enfin de la nature même de la coopération. Il existe en effet plusieurs types différents de coopératives. Viennent en première ligne la coopérative de consommation, si répandue en Angleterre. Les sociétés mutuelles de crédit, dont le modèle le plus parfait se trouve en Allemagne, et les coopératives américaines de construction sont aussi d'autres formes de la coopération. Il y a enfin les coopératives rurales du Danemark. La diversité de ces types doit nous inciter à la prudence avant de nous engager dans cette voie de réforme économique et sociale.

Comme nous pouvons le noter dans l'énumération ci-dessus, les pays latins ne nous fournissent pas d'exemples remarquables de l'excellence de la coopération. Ce fait tient au caractère même de l'individualisme latin. Voilà pourquoi, comme le remarque M. Rioux, les coopératives n'ont guère eu de succès dans la province de Québec. Nos paysans sont extrêmement individualistes. Ce qui réussit chez les nordiques du Danemark peut très bien devenir une faillite ici.

Les coopératives qui fonctionnent déjà chez nous sont vite devenues des entreprises capitalistes complètes. Il sera toujours difficile de convaincre nos cultiva-

teurs de quelques-uns des avantages certains de la coopération. On aura beau leur dire que la province de Québec achète chaque année \$5 millions de porc, \$2 millions de bœuf, \$15 millions de cecili ou de cela, ils n'en continueront pas moins à s'en tenir à leurs méthodes individualistes de production et de consommation. Et d'ailleurs si les autres provinces nous vendent tant de produits agricoles, n'est-ce pas que nous leur avons vendu nous-mêmes des marchandises, produits ouverts ou agricoles? La province d'Ontario, pour ne citer que cet exemple, se plaint de la concurrence québécoise sur le marché des conserves alimentaires.

Cette question de la coopération n'est pas aussi simple qu'elle le peut paraître. Une réforme dans le sens coopératif est plus facile à réaliser sur le papier que dans la pratique. Je ne vois pas comment l'on pourrait installer chez nous le système socialiste de la coopération. La suppression du profit exige la disparition de l'intermédiaire en attendant l'élimination progressive de l'organisation capitaliste. Et de plus comment organiser ces coopératives rurales? Quelle orientation leur donner? Il ne saurait être question de la coopérative de production. Ce dernier type nous conduirait au système de la ferme collective des soviets. Enfin, la coopération n'exige-t-elle pas un certain degré d'organisation professionnelle? La corporation agricole est encore à l'état embryonnaire dans notre province de Québec. Si l'on veut vraiment établir chez nous un système coopératif, quel qu'il soit, il faut commencer par le commencement, qui est l'organisation professionnelle de nos agriculteurs.

Jean-Marie NADEAU

Tribune Libre

Sur « l'antisémitisme » du « Canada »

Montréal, 18 mai 1934.

M. O. Asselin, éditeur, L'ORDRE, 180 est, rue Ste-Catherine.

Cher M. Asselin, J'ai lu avec le plus grand intérêt votre article en première page sous le titre « Rectification Necessaire », et j'ose prendre la liberté d'inclure ici copie d'une lettre que nous avons adressée au directeur du CANADA, lettre qui s'explique elle-même.

Nous sommes tous au courant du fait que vous avez contribué très puissamment, comme directeur du CANADA, à la ligne de conduite qu'il a suivie en cette matière.

Vous remerciant pour ce sens inné que vous avez de la justice et de la vérité, je suis,

Sincèrement à vous,

H. M. CAISERMAN

Secrétaire général du Canadian Jewish Congress.

★ ★ ★

Montréal, 18 mai 1934.

M. le directeur, Le CANADA, 33 ouest, rue S.-Jacques.

Cher monsieur, Je désire attirer votre attention sur l'article publié dans L'ORDRE de ce matin, sous le titre « Rectification Necessaire », et qui a trait à un commentaire sur l'antisémitisme paru dans la livraison de mai du périodique D'NAI BRITH.

Je ne crois pas que personne ici ne se soit rendu responsable de la transmis-

sion de ce rapport truqué avec les informations erronées qu'il contient, et je déplore toute cette affaire.

Il me paraît que c'est le résultat d'une interprétation incomplète et imparfaite de rapports de presse par l'éditeur de ce magazine.

Je désire prendre cette occasion de déclarer que je suis parfaitement au courant du fait que le CANADA s'est toujours et en tout temps fortement opposé à l'antisémitisme, et nous apprécions tous à sa valeur le rôle qu'il a joué dans l'intérêt de la tolérance et d'une meilleure entente entre les diverses sections de cette communauté.

Votre bien dévoué,

H. M. CAISERMAN,

Secrétaire général du Canadian Jewish Congress.

Impossible à un juif, de légitimer son enfant...

Le tribunal de Francfort a refusé d'accorder à un israélite de 19 ans, qui en avait fait la demande, la « déclaration de majorité » dont il avait besoin pour épouser une jeune francfortoise de laquelle il attend un enfant.

« Il est sans doute de l'intérêt de l'Etat de faciliter la tâche à un père désireux de légitimer son enfant, déclare le tribunal dans ses attendus. Toutefois, le tribunal estime qu'il est incompatible avec sa tâche et ses devoirs de favoriser le mariage d'un non-aryen avec une aryenne. Cette décision est dure pour la mère et pour l'enfant mais, en se donnant à un juif, la mère a oublié ses devoirs envers sa race et elle ne mérite pas mieux. Il faut qu'elle soit punie pour sa légèreté et pour son absence de sentiments de responsabilité. »

Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Résultat des examens de sortie

La Direction de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales nous communique le résultat des examens de sortie de cet intéressant établissement. Nous citons ce communiqué intégralement:

Licenciés en sciences commerciales:
Angeles, François-Albert — La plus grande distinction — médaille d'or
Filon, Gérard — grande distinction — médaille d'or
Côté Fernand — distinction — médaille d'argent
Lambert, Armand — distinction — médaille d'argent
Barrière, René — distinction — médaille d'argent
Asselin, Pierre — distinction — médaille d'argent
Martin, Jean-Claude — distinction — médaille d'argent
Huot, Dollard — distinction — médaille d'argent
Lemay, Roméo — distinction — médaille d'argent
Martin, Camille — médaille de bronze
Monette, Raphaël — médaille de bronze
Rochon, Paul-Emile — médaille de bronze
Brunet, Paul-Emile — médaille de bronze
Laberge, Laurent — médaille de bronze
McNeil, Eddy — médaille de bronze
Brouillet, Pierre — médaille de bronze
Masse, Florent — médaille de bronze
Bernard, Yvan — médaille de bronze
Saint-Louis, Walter — médaille de bronze
Leblanc, Gaston-L. — médaille de bronze
Poupard, Denis — médaille de bronze
Levesque, Rosario — médaille de bronze
Brissou, Roger — médaille de bronze
Lyonnais, Roger — médaille de bronze
Lacourcière, Narcisse — médaille de bronze
Decary, René — médaille de bronze

Bacheliers en Sciences Commerciales

Riopel, Alcide
Dubé, Léonard
Autotte, Roland
Deschênes, Antoine
Proulx, Fortunat
Ladouceur, Maurice
Nicole, Laurent

Prix spéciaux

Prix Webster — un prix de \$25.00 — fondation de l'honorable sénateur Lorne C. Webster, attribué à M. Gérard Filon, pour sa thèse intitulée: « La restauration de l'agriculture dans la province de Québec ».

Prix de la Banque Canadienne Nationale — \$25.00 en argent — offert par la Banque Canadienne Nationale pour la thèse intitulée: « La théorie quantitative et les variations de prix au Canada », a été accordé à M. Frs-Albert Angers.

Prix du Président de la Chambre de Commerce — \$10.00 — offert par M. P. Paré, à l'élève classé premier à la licence, obtenu par M. Frs-Albert Angers.

Prix Georges Gonthier — \$25.00 en argent — décerné à l'étudiant classé premier en comptabilité, obtenu par M. Frs-Albert Angers.

Prix de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, (ouvrages) offerts aux étudiants qui ont fait montra d'esprit d'ordre et de discipline, obtenus par MM. René Barrière et Eddy McNeil.

Prix de l'Association des Licenciés, (série d'ouvrages) offert à l'étudiant classé premier en Technologie industrielle et produits comestibles, obtenu par M. Frs-Albert Angers.

Prix Grand Parizeau, (ouvrage) offert à l'élève classé premier en Géographie économique, obtenu par M. Gérard Filon.

Prix Alliance Nationale (\$10.00) décerné à l'étudiant classé second à la licence et diplômé avec grande distinction, obtenu par M. Gérard Filon.

Prix Favreau-Vézina — \$20.00 en argent — décerné à l'étudiant classé premier

en Sciences économiques, obtenu par M. Frs-Albert Angers.

Médaille du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec — Prix de langue française — méritée par M. Gérard Filon.

Prix de la Banque Provinciale — \$25.00 en argent — offert à l'étudiant classé premier aux cours combinés de Banque et de Bourse, mérité par M. Frs-Albert Angers.

Prix Armand Viau — \$10.00 en argent — offert à l'étudiant classé premier au cours de « Procédure et Meetings », obtenu par M. Frs-Albert Angers.

Prix Georges-A. Savoy — \$10.00 en argent — offert à l'étudiant canadien-français qui a fait le plus de progrès en anglais depuis son entrée à l'Ecole, mérité par M. Pierre Brouillet.

Prix Paul Viau, Consul Général du Nicaragua, offert à l'étudiant classé premier au cours de Technique du Commerce d'exportation (3ème année), mérité par M. Laurent Laberge.

Prix J.-B. Baillargeon — \$25.00 en argent — offert par M. J.-B. Baillargeon, pour le meilleur travail sur les transports, obtenu par M. Maurice Ladouceur.

On remarquera parmi les élèves sortis avec distinction l'administrateur de l'ORDRE, M. Pierre Asselin, fils de notre directeur.

L'illusion bi-métallique

Le bi-métallisme que l'on pouvait croire mort ressuscité aux Etats-Unis. Le sénat américain, sous l'impulsion du Président Roosevelt, vient de publier une loi monétaire qui complète une proclamation du 21 décembre 1933 et une autre loi du mois de janvier de cette année — The Gold Reserve Act of 1934 — Roosevelt est désormais autorisé à acheter du métal argent aux Etats-Unis et à l'étranger jusqu'à la limite de 25 pour cent de l'encaisse métallique américaine.

Quelles seront les conséquences de cette nouvelle loi? On peut d'abord s'attendre à une hausse du prix de l'argent qui verra là un débouché inattendu. Ensuite, l'argent nouveau qui entrera dans les caisses fédérales servira de matelas à une inflation nouvelle que l'on peut déjà chiffrer à \$2,000,000,000. La déclaration du Président annonce aussi des négociations internationales dans le but de faire de l'argent et de l'or un étalon monétaire international. Le commerce international subira une fois de plus les contre-coups de l'instabilité monétaire. Il n'est pas improbable que nous assistions à une recrudescence du nationalisme économique qui n'aurait pourtant pas besoin de cela pour être exagéré.

La politique américaine s'engage de plus en plus dans l'engrenage de la monnaie dirigée. A force d'aberrations, on est arrivé à croire que la prospérité d'une nation réside dans les fluctuations de hausse et de baisse des cours du change. Ce sacrifice de la vie économique à la monnaie ne peut qu'avoir les plus graves conséquences dans le développement de la crise présente. Les prix, malgré les efforts de l'Etat dans le sens contraire, resteront vraisemblablement au point mort et une paralysie plus généralisée des échanges s'ensuivra fatalement. Voilà ce que vaudront aux Américains et à ceux qui les suivront dans cette voie les illusions dangereuses de ce bi-métallisme nouvelle manière.

Jean-Marie NADEAU

Un vote significatif

Le débat sur les loteries, à la Chambre des Communes, a été fertile en enseignements de toute sorte. Il faut dire immédiatement que le premier-ministre, M. Bennett, avait délégué sa suite de l'engagement de fidélité au parti; nos députés « ont voté suivant leur bon jugement ». Ça se gâtait dès le début, et le projet de loi fut défilé.

Les partisans de la loterie nationale sont, pour la plupart, des Canadiens-Français. Dans le camp adverse on trouve de non moins grands personnages que nos chefs de parti : M. Bennett, King et Bourassa, ainsi que MM. Duranleau, Sauvé et Gobeil. Celui-ci a invoqué le Père Donceur pour se justifier de suivre son « boss », M. Bennett. Il avait cité de la même manière Mgr Gauthier, à propos de l'Université de Montréal. Le député de Compton a l'art de torturer les textes des autres, et de leur faire dire des choses inattendues. A part quelques défections qui peuvent avoir les meilleurs motifs du monde, nos députés canadiens-français se sont prononcés en faveur du projet.

On se demande d'abord si nos concitoyens anglais ne se sont pas ligüés contre un projet émané de la province de Québec. Mais en songeant au puritanisme qui sévit chez eux à l'état endémique, notre patriotisme de Canadien tout court se rassure, et notre foi en la Bonne Entente se raffermie. M. Bennett n'a-t-il pas déclaré que les loteries attireraient des malheurs sur la nature humaine?

M. Fraser, député de Caribou, était le parrain du bill. « En Colombie anglaise », dit-il, « les hôpitaux sont maintenus par des allocations provinciales et municipales, mais ces cotisations ont fort diminué, au cours des récentes années. » Il fit grand état de l'approbation que le premier-ministre de la province de Québec, M. Taschereau, a donné au projet. Un gouvernement en déficit est vulnérable quand il s'agit d'une mesure propre à garnir le Trésor; le nôtre ne l'est point. Nos députés ne furent pas émus d'entendre M. Fraser rappeler qu'en huit ans, l'Irish Hospital Sweepstake a recueilli 27 millions de livres sterling; que les frais d'organisation se sont élevés à 7 millions; qu'on a distribué 15 millions en prix aux gagnants; enfin que les hôpitaux ont reçu huit millions et demi. Quelque chose cloche dans la statistique de M. Fraser, mais qu'importe? Il est certain que les hôpitaux irlandais ont largement bénéficié des loteries.

MM. Gagnon et Casgrain proposent de remettre aux provinces le droit de légiférer en la matière. Pour une fois qu'ils « chevauchent » dans le même bateau, MM. Gagnon et Casgrain ne furent pas heureux, et l'amendement fut rejeté. M. Cahon, oubliant qu'un parlement britannique peut tout faire et que le gouvernement d'Ottawa se moque des libertés provinciales, a soulevé des objections d'ordre constitutionnel contre le projet Fraser. M. Rinfret lui fit remarquer que « même si le projet tel que soumis était inconstitutionnel, les députés pouvaient juger la question sur ses mérites. Quand on vote sur un bill en deuxième lecture, c'est le principe qu'on discute », expliqua-t-il. M. Rinfret s'est évadé ensuite dans la philosophie, où nombre de ses collègues ne pouvaient le suivre. C'est à croire que nos concitoyens anglosaxons se représentent volontiers la vie sous les traits revêches d'une « Sunday School Teacher » dans la quarantaine. C'est encore M. Bennett qui découvrit le meilleur argument à l'encontre des

loteries: « Cela ne se fait pas en Angleterre », dit-il.

Puisque « cela ne se fait pas en Angleterre », la Terre Promise du parti mutuel, les gouvernements provinciaux n'auront pas le droit d'instituer de loterie. Ainsi l'ont décidé 105 députés recrutés dans neuf provinces différentes qui se connaissent mal les uns les autres. Le Québec, par son gouvernement provincial et par ses députés fédéraux, a exprimé son approbation des loteries. Les parlementaires d'Ottawa savent mieux que nous, les Canadiens-Français, ce qu'il nous faut; ils nous donnent une fière leçon de morale... puritaine. Ils auraient bien pu la garder pour eux, et en faire leur profit: l'organisation des paris mutuels n'est pas une école de morale. Dans une conférence interprovinciale réunie pour amender la Constitution, de semblables procédés entraîneront la déchéance de quelques libertés provinciales qui nous restent. Ce régime qui nous livre à une majorité distincte de nous, uniquement parce qu'elle est une majorité, dure depuis plus de soixante ans. Il ne faut guère s'étonner ensuite du peu d'importance des Canadiens-Français aux yeux de certains tranchemontagnes d'Ottawa, de Calgary ou de Toronto.

DOLLARD DANSEUREAU

Docteur Thérèse Asselin, chirurgien-dentiste, 5064, avenue du Parc, près rue Laurier, à son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087. (1)

En Allemagne

Important procès gagné en appel par un israélite.

Un procès qui retenait depuis plusieurs années l'attention de l'opinion publique en Allemagne vient de prendre une tournure sensationnelle.

L'industriel Richard Kahn avait vendu des usines situées à Berlin, pour 6,750,000 marks (environ 40 millions de francs), au consortium suédois des roulements à billes S. K. F., jadis affilié au groupe Krueger. Cette société, après avoir pris possession des usines en question, déclara que leur valeur était inférieure au prix payé et cita le vendeur en justice.

Un jugement, en date de juillet 1932, donna raison au plaignant et condamna M. Kahn au remboursement de 2,100,000 marks au consortium suédois. Ce jugement fut appliqué avec une sévérité inouïe. Contrairement à l'usage qui veut qu'en attendant une décision en appel on se contente d'une garantie de banque, le tribunal exigea le versement immédiat, en espèces, de cette somme considérable. Le perdant, obligé de liquider toutes ses entreprises en pleine crise, fut complètement ruiné. En outre, ses adversaires obtinrent par trois fois qu'il fût mis en prison sans autre forme de procès.

La chose, malheureusement fréquente sous le régime actuel, est attribuée au fait que M. Kahn est israélite. Cependant, son affaire vient d'être jugée en appel. Cette fois, la cour lui a donné raison, déclarant que si son adversaire lui avait payé un prix supérieur à la valeur de sa fabrique, la différence était un « agio » correspondant à l'avantage qui résulterait pour l'acquéreur de la disparition d'un concurrent.

C'est la première fois depuis l'avènement du régime national-socialiste qu'un procès aussi important est gagné par un israélite.

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél.: LA 3121. (1)

REVUE DE LA PRESSE

La crise bienfaisante

Pas pour tout le monde, évidemment. Pour quelques-uns tout au moins qui se sont trouvés aux bons endroits et entourés de bons amis. Ce fut le cas, par exemple, de certains industriels, amis du Gouvernement, qui purent maintenir et parfois élever leurs prix grâce à la politique protectionniste, et réduire au minimum le salaire de leurs ouvriers grâce à la surabondance de la main-d'œuvre.

M. Edmond Turcotte expose une fois de plus, au CANADA, par quels savants détours et habiles camouflages « le gouvernement Bennett se donne l'air de taper sur les « gros » avec son enquête de la Commission Stevens et de prendre la part des « petits » avec son projet d'Office des produits naturels. » M. Turcotte donne des exemples et cite des noms de compagnies qui ont ainsi profité de la crise et ont sans doute largement compensé par ce double avantage la diminution des ventes de leurs produits. Il montre comment certaines compagnies hydro-électriques, en cédant au gouvernement leur droit de propriété sur les cours d'eau d'où ils tirent leur électricité, ont ainsi écumé les impôts immobiliers sans perdre pour cela l'usage des chutes et rapides. Puis, comment un discours du député de Beauharnois, M. Maxime Raymond, lui nomme une compagnie

qui paie encore du 7 pour 100 à ses actionnaires, possède à Valleyfield une usine où, au dire de M. Raymond, des chefs de famille travaillent de 6 heures du soir à 7 heures du matin à raison de 9 sous de l'heure. — \$1.08 POUR UN TRAVAIL NOCTURNE DE DOUZE HEURES! M. Raymond signale notamment le cas d'un ouvrier qui doit compter sur ce salaire-là pour nourrir sa femme et ses quatre enfants.

M. Turcotte explique aussi comment la même compagnie réussit à tourner la loi qui établit un salaire minimum pour les femmes. Cette compagnie, écrit-il, oblige les jeunes filles à signer une demande, adressée à la Commission du salaire mini-

mum, pour soustraire la compagnie à cette obligation de la loi, ET CELLES QUI REFUSENT DE LA SIGNER SONT CONGÉDIÉES.

Et M. Turcotte d'ajouter:

Voilà quel infâme état de servitude pèse au Canada sur l'ouvrier et l'ouvrière à qui la législation douanière du gouvernement de haute protection de M. Bennett est censée garantir un standard of living convenable. L'industrie textile est une des favorites du régime. Elle a besoin, parait-il, des tarifs douaniers existants pour tenir tête à la concurrence étrangère en payant sa main d'oeuvre des salaires dignes de la condition humaine. Cela, c'est le prétexte. Mais on voit ce qu'est, en pratique, le « salaire convenable » des entreprises qui n'ont pas honte de ne pas pouvoir marcher sans béquilles. M. Raymond a fort bien dit en faisant son réquisitoire contre le gouvernement: « Le travailleur n'est pas mieux protégé vis-à-vis de l'industriel qui profite d'un côté des augmentations du tarif accordées par le gouvernement POUR MAINTENIR DES PRIX ELEVES ET PAYER DE BONS DIVIDENDES, et qui profite, par ailleurs, du chômage POUR SUREXPLOITER L'OUVRIER ET LUI DONNER UN SALAIRE INSUFFISANT POUR VIVRE... Le gouvernement veut bien protéger la marchandise, mais il ne protège pas la main d'oeuvre. »

Pourquoi, se demande M. Turcotte, le gouvernement n'a-t-il pas exigé un salaire convenable pour l'ouvrier en retour de la protection douanière qu'il accordait à ces industries?

Parce qu'il proclamait hypocritement qu'en principe l'Etat ne doit jamais intervenir dans les affaires de particuliers, — ce qui ne l'empêchait pas de fausser le libre jeu de la production et de l'échange entre particuliers en pratiquant une politique de haute protection douanière. Si la législation douanière de PROTECTION (par opposition au tarif douanier qui est une simple force du fisc) n'est pas une immixtion de l'Etat dans les

affaires de particuliers, on ne sait plus ce que parler veut dire.

Ce gouvernement, champion de l'initiative privée lorsque cela fait l'affaire de ses amis, ne se gênent pourtant pas pour intervenir en socialisant, d'un seul coup, les banques et les produits agricoles. Mais les produits industriels, cela, c'est les affaires des particuliers.

Justes réflexions qui demandent pourtant le correctif suivant: c'est aux provinces qu'il appartient de légiférer sur les conditions de travail et de traitement des ouvriers, et à la Confédération de jouer des tarifs douaniers. Régime bâtarde qui aboutira fatalement à l'union législative de tout le pays ou à la rupture de la Confédération. Les crises économiques et sociales ne sont pas pour retarder cette issue inévitable. En attendant, le gouvernement fédéral joue un dangereux jeu de bascule qui consiste à protéger ceux que M. Turcotte appelle les « gros », quitte à émietter sans vergogne sur le domaine que la Constitution réserve aux provinces, et à mettre au compte des provinces l'oppression dont les « petits » sont les victimes.

Politique malhonnête qui mène tout droit à la révolution.

La loi socialiste

C'est du projet de régie des marchés de produits naturels qu'il s'agit et c'est le SOLEIL qui le désigne ainsi.

Le quotidien québécois s'étonne que la teneur de ce projet de loi ait été connue à Londres avant de l'être ici et que le TIMES ait pu le commenter pour ses lecteurs avant même que nos députés en aient vu la couleur.

Faut-il en conclure que le cabinet canadien a l'intention de soumettre la production et la vente des produits du Canada à la juridiction du Marketing Board anglais? Le ministre de l'Agriculture l'a nié. Mais que de choses M. Weir a niées depuis que le projet est à l'étude à Ottawa? Il a déclaré notamment que la loi ne comportait pas de coercition. Or, on a relevé 23 cas de coercition manifeste que le texte imposait aux agriculteurs canadiens, et notamment la menace de se voir déposséder de leurs biens.

L'obscurité du texte est un chef-d'oeuvre du genre et le SOLEIL est d'opinion que cette obscurité est voulue:

On y a même mis des clauses qui, de l'aveu du ministre, ne jouent pas. Mais alors pourquoi les insérer dans le projet? Et puis pourquoi tant d'obscurité si l'on a tout simplement en vue de faire adopter une loi qui sera à l'avantage de la population?

Les arguments des ministres n'y feront rien: si la Chambre adopte un projet de loi dont les interprétations logiques autorisent le gouvernement à régenter la production et la vente tout comme en Russie et à soumettre notre vie économique aux ordres de Londres, cela se produira tôt ou tard.

Loi socialiste, dit le SOLEIL, d'un socialisme camouflé sous un tissu d'obscurité. Pourtant...

Et ce texte de loi a l'approbation d'un premier ministre qui n'avait pas d'expressions si fortes et si à deux ans pour censurer les sociétés et leur propagande!

Que voulez-vous, il faut se maintenir au pouvoir, et pour cela nos politiciens n'en sont pas à une contradiction près.

Chacun son rôle

Dans cette bonne langue de Louis XIV qu'il manie mieux que personne, M. Poulin décrit, pour la millième fois peut-être, le désordre social actuel, chômage, banqueroute des municipalités, faillite imminente de certaines provinces, etc., etc. Il en vient au problème de la misère et à son remède, la charité. Et il écrit, à l'ACTION CATHOLIQUE:

On a dit, il y a quelques années, que la charité était devenue une science. On s'est organisé en conséquence. L'organisation devait être « standard ». Avec cela, la charité ne savait plus comment se pratiquer. On a même prohibé les quêteurs, et jamais, depuis, on n'en a tant ouï.

Nous coupons ainsi à la ruine parce que nous avons confondu entre les oeuvres charitables et les oeuvres de gouvernement. Les gouvernements ont voulu se faire les canaux de la charité, mais comme ils ne sont pas faits pour cela, les choses ne peuvent bien marcher.

Il nous reste à revenir un pas ou deux en arrière pour distinguer ce qui appartient à la charité de ceux qui possèdent et au pouvoir de ceux qui gouvernent.

La charité se donne à ceux qui en ont besoin par ceux qui possèdent. Les gouvernements bâtissent des oeuvres durables. Ils ne laissent pas mourir de faim leurs administrés, mais ils s'arrangent pour que ces administrés ne soient pas continuellement dans le besoin. Il faut donc que chacun revienne à son rôle.

Tout cela est fort bien, fors la langue, pour parodier un mot célèbre. Le dernier mot, surtout, nous réconcilie avec M. Poulin: chacun son rôle.

Cependant, si M. Poulin fait sensément aujourd'hui la distinction entre le rôle de l'Etat et celui des particuliers dans le domaine de la charité, s'il veut que chacun accomplisse la tâche pour laquelle il est désigné et joue le rôle qui lui est assigné, il ne permettra de lui rappeler qu'il contribue à perpétuer et à accroître le désordre qu'il déplore lorsqu'il réclame à grands cris l'économie dirigée, l'établissement de certains services publics, la municipalisation de quelques autres, l'intervention de l'Etat dans l'industrie, dans le commerce (bill 51) et ailleurs. Chacun son rôle, dites-vous, M. Poulin? D'accord. C'est ce que nous réclamons. Mais pourquoi invitez-vous si souvent et de façon si pressante l'Etat à jouer un rôle qui n'est pas le sien?

Pour un jardin botanique

Le projet, déjà vieux, de doter Montréal d'un jardin botanique revient d'actualité. Les terrains du parc Maisonneuve restent disponibles ainsi que les commencentements de travaux (pavillon central, serres, terrasses) abandonnés depuis trop longtemps. L'argent qu'on y consacrerait servirait surtout à faire vivre des chômeurs, le prix des matériaux nécessaires étant très minime.

Une entreprise qui, au dire de M. Jacques Rousseau, permettrait de donner de l'emploi pendant plusieurs semaines à cinq cents ouvriers, journaliers pour la très grande majorité, et qui, sur un crédit de \$60,000, n'exigerait que plus de \$10,000 en outils et en matériaux, le reste de la dépense passant en

salaires, mérite assurément de figurer parmi les ouvrages propres à remédier au chômage. Et ici, il est bon de remarquer, le travail ne subirait aucun retard, car l'amélioration est en voie et on suit des plans précis: on n'aurait qu'à continuer là où l'on s'est arrêté.

Que la Ville procède avec diligence, d'après les suggestions de M. Rousseau venant après celles du Révérend Frère Marie-Victorin et qui restent identiques. L'automne prochain, l'aménagement du pavillon central, les serres chaudes, le nivellement du terrain, les sentiers et les chemins, les planches et les gazons, les mares artificielles et les fontaines d'arrosage, enfin plusieurs autres travaux prévus dans le projet, seront terminés ou à peu près, de sorte que le jardin botanique se trouvera constitué. Nous ne croyons pas que nos autorités municipales aient alors à regretter la dépense de \$60,000.

Car Montréal en aura pour son argent. Elle posséderait un parc de plus, servant à l'instruction de la jeunesse étudiante et des amateurs de botanique, un centre intéressant de promenade, principalement pour les familles de ressources modestes, et, avantage qui n'est certes pas négligeable, une attraction de premier ordre pour les touristes. Mais il n'y a pas de temps à perdre: la saison est déjà assez avancée et si l'on s'attarde à discuter, l'hiver viendra sans que l'on n'ait rien fait. Mis au courant du caractère de l'entreprise, les gouvernements d'Ottawa et de Québec hésiteront sans doute pas à consentir qu'une tranche suffisante des fonds de chômage soit employée à l'aménagement du jardin botanique dans le parc Maisonneuve.

Georges LANGLOIS

L'ADMINISTRATION municipale, en reprenant les travaux abandonnés au jardin botanique, nous donnerait une occasion de moins de la soupçonner de s'intéresser surtout aux entreprises qui requièrent d'importants achats de matériaux.

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

Excès d'hygiène et de sport

Le carnet de santé que l'on remet aux parents des enfants des lycées de Paris vient de nous passer sous les yeux. Il fournit des indications typiques sur la façon dont nos éducateurs officiels conçoivent le renforcement de la race française.

Ce qui vient en tête du carnet, c'est une longue page d'énumération des vaccinations à employer. Le vaccin antituberculeux, le fameux B.C.G., qui a déjà fait trop de victimes, tient le tiers de la page. On doit spécifier s'il a été introduit par voie buccale ou en piqûres, et il y a un espace pour noter une revaccination. Vient ensuite la vaccination contre la variole avec trois revaccinations successives. Puis trois piqûres vaccinales contre la diphtérie. Enfin, pour comble: une vaccination antityphoïdique avec trois revaccinations antityphoïdiques. La page se termine par une inscription des injections des divers sérum utilisés au cours des traitements médicaux. Cela donne un total de 13 assauts, sans compter les injections possibles de sérum.

Ce qui frappe, c'est la place réservée à la compétition sportive, sur la recommandation officielle du Comité consultatif d'Éducation Physique et sportive dans l'enseignement: courses de vitesse, courses de demi-fond, courses de haies, saut en longueur avec élan, saut en hauteur avec élan, courses de relais, cross-country, football, rugby se succèdent, avec, en outre, lancement du poids de 5 kilos, du disque et du javelot, hockey, basketball, tennis, escrime, natation et aviron. Huit tableaux sont réservés pour l'inscription de ces sports de compétition. Enfin, deux brefs tableaux concernent des prescriptions d'éducation physique indécise.

Quant à l'examen médical, il concerne l'inscription de 5 périmètres thoraciques et abdominaux pris en inspiration et en expiration (ce qui ne sert exactement à rien) et en multiples notations sur les végétations, les amygdales et la perméabilité nasale qui servent à déclancher des opérations inutiles. Bien entendu, aucun espace n'est réservé à l'examen

des urines et à la recherche périodique de l'albumine, à la fin de la journée, pour dépister l'albuminurie orthostatique de surmenage. De même aucune notation des si précieux indices de vitalité et de tempérament (si peu connus du clan officiel) n'est proposée.

Au total, le ministère de l'Instruction publique se figure qu'il va créer de la santé raciale en empoisonnant et en tarant des enfants par 13 vaccinations répétées et en les lançant dans le surmenage de multiples compétitions sportives qui leur claqueront le cœur et qui briseront leurs résistances nerveuses, à l'âge où les organismes ont besoin d'exercices doux, seulement éducatifs, afin que les matériaux de construction corporelle ne soient pas dilapidés en pure perte.

On en arrive à se demander si les instituteurs d'un tel programme de santé n'ont pas été choisis aveuglément parmi le lot d'incapables arrivistes qui sait si bien s'imposer à présent, au détriment des médecins qualifiés par leur sagesse et leur expérience pratique de la conduite des organismes d'enfants.

Il faut ajouter encore, à cette entreprise de démolition humorale et d'épuisement neuromusculaire, le surmenage intellectuel imposé par les programmes d'étude surchargés et par les concours de sélection de l'école unique qui prétendent que l'avenir intellectuel d'un enfant se juge définitivement dès ses premières classes. On aura ainsi sous les yeux le triste tableau des aberrations qui aboutiront à la stérilisation des élites intellectuelles et à la destruction de la vitalité raciale.

Nous avertissons nos adeptes que seule la vaccination antivariolique est obligatoire à l'école et qu'ils peuvent se refuser à laisser pratiquer les autres et que, d'autre part, ils peuvent s'opposer, par certificat médical, au surmenage sportif. Tant que l'étatisme dévot et ignare ne leur aura pas retiré toute liberté de direction de leurs enfants, c'est un devoir pour eux de la préserver des errements officiels et de combattre pour la vérité.

Docteur CARTON
Revue naturaliste

Histoire de la Grande Guerre

Quelques leçons

Les années se sont écoulées depuis la guerre mondiale. La génération d'aujourd'hui a besoin d'en savoir l'histoire, qu'elle n'a pas vécue; la génération d'hier, qui l'a faite, n'a pas moins besoin de cette connaissance, car, prise par les détails de l'action, elle n'en a pas bien perçu l'ensemble. Il fallait la maîtrise historique et littéraire de M. Raymond Recouly pour oser tenter de faire tenir en un volume l'histoire de cette guerre qui s'est étendue au monde entier. Il a réussi à en tracer à larges traits un tableau complet, en y mettant les touches secondaires nécessaires pour l'éclairer. Vouloir analyser son œuvre est impossible, tant il a su la faire à la fois concise et nourrie. Mais il convient de signaler d'une manière spéciale quelques-uns des enseignements qu'il met en lumière.

C'est tout d'abord l'acharnement de l'Allemagne à travestir la vérité et à se plaindre qu'on ait employé envers elle des procédés qu'elle trouve tout naturels quand c'est elle qui y a recours. C'est ainsi qu'avant et pendant la guerre, son gouvernement s'est plaint qu'on voulait l'encercler, alors que, jusqu'à la conclusion de notre alliance avec la Russie, la diplomatie de Bismarck avait su nous maintenir isolés. C'est ainsi encore que la propagande allemande, à force de qualifier obstinément Diktat le traité de Versailles, a fini par persuader au monde que l'Allemagne avait alors été traitée injustement: on oublie ou l'on feint d'oublier que celle-ci avait imposé, au début de 1918, à la Russie et à la Roumanie, des Diktat autrement durs et injustes.

L'Allemagne de 1914 tout entière était animée d'une ardente volonté de guerre et, tout en essayant de masquer hypocritement son action, l'avait insufflée à l'Autriche. Le prince de Bulow lui-même, dans ses *Mémoires*, démontre que la guerre résultant du conflit des deux blocs diplomatiques opposés et de l'augmentation des armements était nullement inévitable et que l'Allemagne, au surplus, n'avait aucun intérêt réel à la déclarer; le temps, en effet, travaillait pour elle. Mais l'Allemagne s'était grisée du succès d'une série de coups de force diplomatiques: débarquement de Guillaume II à Tanger, en 1905, annexion de la Bosnie, en 1908, par l'Autriche, coup d'Agadir en 1911. C'est cette politique de violence des Empires centraux, menée par une diplomatie médiocre, qui a conduit au grand cataclysme: leur préméditation est soulignée par la formidable augmentation de l'armée allemande en 1913.

M. Recouly fait ressortir très nettement la déplorable répercussion des intrigues parlementaires sur le fonctionnement du Haut Commandement français et la marche des opérations. « La disgrâce de Joffre, nous dit-il, apparaît comme la résultante de très nombreux facteurs matériels et moraux. Elle est, à beaucoup d'égards, une revanche du régime parlementaire sur le commandant en chef qui détenait depuis trente mois un pouvoir dont les députés étaient jaloux. La prétention de la Chambre de juger les opérations militaires en comité secret donnait lieu à des fuites regrettables et à des discussions scandaleuses. La disgrâce de Joffre, à la fin de 1916, jointe à celle temporaire de Foch, allait mener l'année suivante la grave crise de commandement qui motiva la retraite du général Nivelle. L'année 1917 verra ces défaillances des chefs civils se multiplier, la crise s'aggraver. Les mutineries qui se produisirent au printemps, après l'échec de l'offensive, n'eurent pas, loin de là, des raisons exclusivement militaires. La même propagande qui avait amené d'abord la révolution russe et plus tard l'avènement du régime bolchevik, causes de la défaillance de la Russie et du traité de Brest-Litovsk rendant possibles les offensives allemandes du printemps de 1918, eut à leur source; elle était facilitée par les faiblesses du gouvernement à l'égard des menées défaitistes qui ne cesseront que sous la rude poigne de Clemenceau. Il fallait le tact à la fois souple et ferme du maréchal Pétain pour mettre un terme aux mutineries de 1917, et rétablir le moral de l'armée et l'exercice normal du commandement. Mais tant que, sans invention officielle des gouvernements, le maréchal Joffre avait acquis une véritable prééminence parmi les généraux en chef alliés, il faudra la situation presque désespérée du printemps de 1918 pour que le commandement unique, prélude de la victoire finale, soit enfin confié au maréchal Foch.

Ces influences parlementaires ne se sont pas exercées que pour attaquer certains chefs. Elles ont soutenu contre vert et maré un autre, le général Sarraill. Limogé au printemps de 1915 pour ses erreurs commises en France, il fut envoyé à Salonique. Clemenceau dut l'en rappeler, car ses relations avec les généraux alliés étaient devenues impossibles. Une troisième expérience malheureuse au Levant en 1925 sera nécessaire pour l'écartier définitivement des hautes fonctions du commandement.

Cette jalousie des parlementaires à l'égard des chefs de l'armée, nous allons la retrouver chez Clemenceau à l'égard du maréchal Foch, dès l'armistice. Celui-ci aurait voulu que l'armistice contint des clauses économiques et politiques; il lui fut brutalement déclaré que cela était affaire de gouvernement et ne le regardait pas. Clemenceau ne sut et ne voulut pas utiliser dans les négociations du traité de paix l'immense prestige dont jouissait auprès de nos alliés et de nos ennemis le vainqueur de la grande bataille de France. Tandis que l'Angleterre se faisait attribuer d'emblée ce qui constituait ses buts de guerre, destruction de la flotte de guerre allemande, confiscation de la flotte de commerce, saisie des colonies germaniques, nos négociateurs laissèrent échapper les fruits de la victoire: « Il fallait mettre l'Allemagne dans l'impossibilité absolue de recommencer dans vingt, dans trente ans une nouvelle guerre, prendre vis-à-vis d'elle toutes les précautions pour éviter un

tel risque... A cette question militaire, c'était avant tout le devoir et le rôle des chefs militaires de répondre... » Bien qu'on ne lui demandât rien, le maréchal Foch indiqua dans des rapports soigneusement motivés que seule la barrière du Rhin nous donnerait la sécurité. Clemenceau se contenta du fameux pacte de garantie que le Congrès des Etats-Unis ne ratifia pas: « La France fut dupée ».

Du moins le traité de Versailles prévoyait une occupation de la Rhénanie pour quinze années à partir de l'exécution des clauses qui y étaient contenues. « Or les divers gouvernements français, les modérés aussi bien que les radicaux, acceptèrent de réduire la durée de cette occupation. Sous l'inspiration de Briand, laissé sept ans au Quai d'Orsay, à qui manquait toute connaissance sérieuse et précise de l'Allemagne, ils firent imprudemment confiance à une Germanie sois-disant démocratique, républicaine, pacifique. Les soldats français évacuèrent Mayence cinq ans avant l'expiration des délais.

Cette évacuation était à peine accomplie que l'Allemagne jetait son masque, montrant un tout autre visage, celui d'une nation militariste et guerrière qu'elle a toujours été et qu'elle sera toujours. » Et M. Recouly conclut un peu plus loin: « Un traité mal conçu, beaucoup plus mal exécuté, là est l'explication de ce fait affligeant: seize années après une guerre qui a failli nous abattre et nous ruiner, voici la sombre perspective d'une guerre nouvelle ».

Ce triste résultat, nous dit-il, est dû aux imprudences d'une politique qui s'appuie sur des apparences et non sur des réalités, au manque d'esprit public, aux défaillances d'une grande presse qui donne quotidiennement des nouvelles et jamais d'opinions; à la faiblesse de plus en plus avérée d'un régime où ce qu'on appelle le pouvoir exécutif, est en réalité dépourvu de tout pouvoir, où les élus parlementaires, plus médiocres à chacune des législatures, se montrent incapables de dégager une majorité stable et de soutenir un gouvernement solide et sûr du lendemain.

Et, pendant ce temps, l'Allemagne a comme *fürher*, comme chef suprême, l'homme qui a écrit dans son livre *Mein Kampf*: « La volonté du peuple allemand doit être rassemblée pour le règlement actif et définitif avec la France et jetée dans un combat à mort pour la réalisation des buts allemands. » A nous de comprendre ce que parler veut dire et de nous rappeler que l'Allemagne ne respecte qu'une chose: la force. Soyons forts, c'est la seule garantie de la paix.

Général A. NIESSEL

(Figaro)

Un bon mari, un bon jury: justice boiteuse

Exemple frappant d'un état de chose qui ne fait pas honneur à la France.

Ce M. Ogée peut dire qu'il est un type dans le genre de Napoléon: non seulement sa femme s'appelle Joséphine, mais elle l'a trompé en long et en large.

Ce mari magnanime a dit devant le jury: — Je lui pardonne... Rendez-la moi et je vous promets, de ne pas lui faire de jaloux rétrospectifs.

Il a bien le droit de pardonner à la femme adultère, puisque c'est la sienne: ceux qui en font autan quand il s'agit de la femme d'un autre sont peut-être moins qualifiés pour pratiquer cette morale évangélique. Mais le jury a pardonné, lui, à la dame Ogée un véritable assassinat. Et ça, inconsciemment, c'est excessif.

Mme Ogée trompait son mari avec un jeune ingénieur et aussi, nous a-t-on dit au procès, avec des messieurs qu'elle rencontrait, au bois de Boulogne, par les beaux soirs d'été où elle avait du vague à l'âme. Ce jeune ingénieur lui avait annoncé son prochain mariage, elle l'a tué, de trois coups de revolver, dans le lit où il sommeillait, au petit matin, après une nuit bien remplie. Détail qui prouve la préméditation: par conséquent, caractérise l'assassinat; l'honnête dame avait fait l'acquisition d'un deuxième revolver, le premier lui ayant été racheté par son amant qui, non sans raisons, se méfiait.

— Tu ne perdras rien au change, dit-elle, le nouveau est meilleur!

C'est, du reste, l'histoire de bien des désarmements. Et le jury parisien a rendu un verdict d'acquiescement pur et simple, sans doute parce que: 1° L'accusée a très bien pleuré; 2° L'avocat a très bien plaidé. Mais cela ne justifie pas l'indulgence plénière accordée à cette femme qui n'avait même pas l'excuse de la passion, puisque elle trompait aussi son amant. Il est vrai qu'au cours des débats, elle l'a accusé d'être un « brutal »... C'est un comble!

On comprend encore qu'une jeune fille abandonnée par son séducteur — surtout s'il lui a laissée, comme souvenir, un enfant — n'admette pas une rupture pour cause de mariage avec une autre, — et se venge. La dame en question n'était pas du tout dans ce cas-là... En cette tragique aventure, il n'y a qu'une culpabilité, une seule, et c'est la sienne. N'importe, les magistrats populaires ont acquiescé: c'est un scandale judiciaire de plus et un véritable encouragement à l'assassinat, considéré comme le dénouement normal de romans où il n'y a peut-être pas une seule page consacrée à l'amour digne de ce nom.

Il est grand temps, vraiment, de réformer l'institution du jury qui, pareille en cela à bien des humanitaires, est l'incoscience complice de sanglantes férocités.

Clement VAUTEL

Un grand prélat tchèque

Les Tchèques passent certainement pour le peuple slave le moins attaché à l'Eglise. La nation de Jean Hus, de Comenius et de Masaryk a produit nombre d'hérésiarques et de novateurs. Au cours de l'histoire, ceux-ci prirent souvent la tête du mouvement national; les catholiques, eux, furent longtemps décriés comme agents, ou du moins comme dociles victimes, des Habsbourg germanisateurs. Cela explique le rôle plutôt effacé joué par les catholiques dans le renouveau tchèque du siècle dernier. La révolution de 1918, d'où est sorti l'Etat tchécoslovaque, fut l'œuvre d'hommes pour la plupart étrangers, sinon hostiles, à l'Eglise.

Afin de ne pas compromettre l'existence même du catholicisme dans ces terres, pour tant évangélisées par saint Cyrille et saint Méthode, les évêques aristocrates de la vieille école autrichienne furent remplacés par des hommes nouveaux, aptes à défendre la cause de la foi dans l'ordre des choses nouveau. C'est alors que Benoît XV nomma Mgr François Kordac archevêque de Prague.

Le vénérable prélat qui vient de mourir à l'âge de 82 ans était, certes, la personnalité la plus remarquable de l'épiscopat tchécoslovaque d'après-guerre.

Quand Mgr Kordac prit les rênes du gouvernement ecclésiastique à Prague, un de ces schismes fréquents dans le pays de Bohême venait d'éclater, et menaçait de s'étendre à une grande partie du clergé tchèque: l'Eglise tchécoslovaque de l'ancien prêtre Prochaska. Mgr Kordac, par son intervention aussi prudente qu'énergique, sut enrayer le danger et maintenir l'immense majorité de ses ouailles dans le giron de l'Eglise.

Puis, grâce à sa position nettement tchèque, patriote et démocrate, Mgr Kordac — député à l'Assemblée nationale révolutionnaire de 1919 — fut, avec Mgr Sramek, Dom Zavoral et le P. Zahradnik, un de ceux qui permirent aux catholiques de

reprendre une part active et constructive au gouvernement de la République tchécoslovaque.

En même temps, le prélat, ennemi de toute « slavisation » violente — sut aussi gagner la confiance et jusqu'à l'amour de ses diocésains de langue allemande. On le vit bien lors des incidents qui accompagnèrent, en 1931, la renonciation quelque peu involontaire de Mgr Kordac au siège archiepiscopal.

A côté du problème national, le problème social se posait avec une singularité accrue dans le nouvel Etat danubien. Devant la poussée révolutionnaire qui gagnait le monde ouvrier de ce pays industriel, Mgr Kordac affirma hautement la doctrine sociale de l'Eglise, la sollicitude particulière dont elle entoure les travailleurs. Les lettres pastorales de l'archevêque, si elles excitèrent le mécontentement de certains milieux étroitement conservateurs, allèrent droit au cœur du menu peuple auquel elles s'adressaient.

Pour lui-même, Mgr Kordac, prince de l'Eglise sorti d'un milieu paysan, non content de répudier le luxe même licite, resta toujours un modèle d'austérité et d'ascétisme.

Mais cet homme d'action fut aussi un grand instigateur de la vie proprement religieuse. Il érigea un nouveau séminaire, auquel il consacra la majeure partie de ses efforts; nul prélat n'a eu plus que Mgr Kordac le souci du recrutement sacerdotal. Et surtout, l'archevêque défunt, théologien émérite et prédicateur célèbre, a été l'apologiste par excellence de l'Eglise dans son pays.

Mgr Kordac enfin, vieillard déjà quand il fut nommé évêque, a été le guide le plus écouté de la jeunesse catholique en Tchécoslovaquie. Et ainsi l'action du grand prélat demeurera vivace dans les générations à venir.

(Sept) MEW

Chasse à l'aigle dressé

Chasseurs, sachez chasser sans chien ni fusil! Lorsque vous aurez prononcé cette phrase impeccable, ce qui est déjà difficile, vous pourrez être candidat à la chasse à l'aigle dressé. Il faudra d'abord vous procurer un aigle, puis l'appivoiser et le roi des oiseaux au bout du poing vous en irez chercher le lièvre parmi les guérets...

« On chasse donc à l'aigle? » direz-vous. « Que non, au faucon », ajoutera un veneur. C'est un sport médiéval que tous les amateurs connaissent bien. Il est encore pratiqué en France par des dilettantes, au Maroc aussi et j'ai croisé dans les halliers du château de Godollo, en Hongrie, où feu François-Joseph aimait à promener son

famé pour qu'il chasse mieux. On me disait qu'un aigle bien dressé vaut plusieurs chevaux.

Si le cœur vous en dit vous chasserez ainsi l'hiver prochain; mais il faut déjà de rudes muscles pour tenir un rapace de cette envergure au bout d'un poing européen!

(Le Matin)

Une statue de Napoléon à Varsovie

Prochainement, sur la place Napoléon, à Varsovie, une statue de l'empereur en marbre blanc, offerte par le sculpteur polonais Kaminski, sera inaugurée. On sait que la Pologne, écartée par trois Etats, avait cru, un moment, trouver son sauveur en Napoléon.

Celui-ci, d'ailleurs, ne justifia point les espoirs qu'on avait placés en lui. C'est à Sainte-Hélène seulement qu'il manifesta le regret de n'avoir point restitué à la Pologne ses frontières et son indépendance. En 1806-1807, l'empereur avait séjourné deux mois et demi à Varsovie, lors de l'érection du duché de Varsovie. C'est de cette époque que date son roman avec la comtesse Walewska. Il avait encore traversé la Pologne, acclamé avec un enthousiasme débordant, lors de la campagne de Russie, mais n'avait point écouté les sages avis qui lui avaient été donnés alors. Restés fidèles, les Polonais devaient se battre héroïquement à Leipzig; ils entouraient l'empereur lors de l'abdication et, à sa demande, un détachement des fameux cheval-légers polonais l'accompagnaient à l'île d'Elbe.

Plus récemment, le maréchal Joffre avait offert à la Pologne une statue de Napoléon, en hommage à son grand vainqueur de 1914. Mais la statue n'a jamais été érigée. Elle est actuellement conservée au musée de l'Armée à Paris.

Un bon mari, un bon jury: justice boiteuse. Exemple frappant d'un état de chose qui ne fait pas honneur à la France. Ce M. Ogée peut dire qu'il est un type dans le genre de Napoléon: non seulement sa femme s'appelle Joséphine, mais elle l'a trompé en long et en large. Ce mari magnanime a dit devant le jury: — Je lui pardonne... Rendez-la moi et je vous promets, de ne pas lui faire de jaloux rétrospectifs. Il a bien le droit de pardonner à la femme adultère, puisque c'est la sienne: ceux qui en font autan quand il s'agit de la femme d'un autre sont peut-être moins qualifiés pour pratiquer cette morale évangélique. Mais le jury a pardonné, lui, à la dame Ogée un véritable assassinat. Et ça, inconsciemment, c'est excessif.

Mme Ogée trompait son mari avec un jeune ingénieur et aussi, nous a-t-on dit au procès, avec des messieurs qu'elle rencontrait, au bois de Boulogne, par les beaux soirs d'été où elle avait du vague à l'âme. Ce jeune ingénieur lui avait annoncé son prochain mariage, elle l'a tué, de trois coups de revolver, dans le lit où il sommeillait, au petit matin, après une nuit bien remplie. Détail qui prouve la préméditation: par conséquent, caractérise l'assassinat; l'honnête dame avait fait l'acquisition d'un deuxième revolver, le premier lui ayant été racheté par son amant qui, non sans raisons, se méfiait.

— Tu ne perdras rien au change, dit-elle, le nouveau est meilleur!

C'est, du reste, l'histoire de bien des désarmements. Et le jury parisien a rendu un verdict d'acquiescement pur et simple, sans doute parce que: 1° L'accusée a très bien pleuré; 2° L'avocat a très bien plaidé. Mais cela ne justifie pas l'indulgence plénière accordée à cette femme qui n'avait même pas l'excuse de la passion, puisque elle trompait aussi son amant. Il est vrai qu'au cours des débats, elle l'a accusé d'être un « brutal »... C'est un comble!

On comprend encore qu'une jeune fille abandonnée par son séducteur — surtout s'il lui a laissée, comme souvenir, un enfant — n'admette pas une rupture pour cause de mariage avec une autre, — et se venge. La dame en question n'était pas du tout dans ce cas-là... En cette tragique aventure, il n'y a qu'une culpabilité, une seule, et c'est la sienne. N'importe, les magistrats populaires ont acquiescé: c'est un scandale judiciaire de plus et un véritable encouragement à l'assassinat, considéré comme le dénouement normal de romans où il n'y a peut-être pas une seule page consacrée à l'amour digne de ce nom.

Il est grand temps, vraiment, de réformer l'institution du jury qui, pareille en cela à bien des humanitaires, est l'incoscience complice de sanglantes férocités.

Clement VAUTEL

Entre Genève et l'Amérique latine

La S. d. N. l'a échappé belle. Il y a quelques jours le Mexique a failli quitter Genève, et nul doute que maint Etat de l'Amérique latine n'eût suivi son exemple. La S. d. N. aurait ainsi été exclue du continent américain. Quelles eussent été pour elle les suites d'un ébranlement si grave venant après tant d'autres?

Le Mexique est heureusement resté membre de la S. d. N. Celle-ci doit ce remarquable service aux courageux et inlassables efforts du ministre mexicain des Affaires étrangères M. Puig, et du représentant du Mexique au Conseil de la S. d. N., M. Castillo Najera. C'est peut-être l'occasion de dire combien est appréciée ici l'œuvre du distingué diplomate mexicain. Non seulement il a consacré une activité précieuse à la question de Leticia, dont il est devenu l'un des meilleurs spécialistes, mais il a fait preuve dans maint autre problème (Sarre, Assyriens) de la sûreté de jugement qu'inspire un grand cœur.

M. Najera est l'un des exemples les plus frappants des services que peuvent et doivent rendre à la S. d. N. et au vieux monde des pays de l'Amérique latine. Ils sont dépourvus d'ambitions, et l'impartialité, qui ne pose un effort parce que l'Europe repose sur le jeu de forces équilibrées, leur est facile. Elle est même une tradition dans la diplomatie essentiellement pacifique de pays tels que l'Argentine, l'Uruguay, le Brésil, le Mexique, et d'autres. Et dès lors les conseils désintéressés de leurs éminents juristes sont à Genève devenus indispensables.

Mais pourquoi entre la S. d. N. et l'Amérique latine, ce malentendu latent, dont les hésitations mexicaines ont été récemment l'indice alarmant? L'Amérique latine n'élève que des questions de principe. Elle seule comprend le rôle et l'importance de l'organisme du Quai Wilson. Le peuple y reste étranger. Et si l'on songe que là-bas, surtout dans les républiques andines, du Rio Grande au Cap Horn, la classe dirigeante est restée aristocrate, patriarcale et profondément hispanique, tandis que les masses ont conservé des liens puissants avec le passé indien, si l'on se rappelle que, sauf sur le versant atlantique, la classe moyenne est peu nombreuse, on comprend que l'élite soit à peu près seule à se rendre compte de l'utilité de la S. d. N.

Cette importance, il faut bien le reconnaître, est moindre que pour l'Europe ou pour l'Asie. La prépondérance des Etats-Unis sur le continent américain modifie le rôle que peut jouer la S. d. N. dans les questions territoriales. La question de la sécurité latino-américaine ne se pose donc pas à Genève. Et même dans un problème comme celui du conflit du Chaco, l'intervention du Quai Wilson a pu rester longtemps retardée. Elle ne peut guère être efficace que si les parties font preuve de raison et d'abnégation, comme on peut espérer que ce sera le cas dans l'affaire de Leticia.

Le plus grand avantage politique de l'adhésion à la S. d. N. eût été pour les Etats de l'Amérique latine d'en finir une bonne fois avec la doctrine de Monroe, qui ne peut plus leur rendre de services. Mais il y a l'art. 21 du Pacte, qui reconnaît les accords régionaux. Les nouveaux membres sud-américains de la Ligue (Mexique, Argentine), ou ceux qui se proposent d'y entrer (Costa-Rica), ont donc dû faire à cet égard des réserves expresses.

Intéressé politique qu'il peut y avoir pour un Etat sud-américain à être membre étant fort limité, on conçoit que toute l'activité sociale de la S. d. N. doit jouer en Amérique un rôle éminent. Sinon la collaboration entre Genève et le continent hispano-américain perd beaucoup de sa raison d'être. Certes les élites comprennent en Amérique

du Sud qu'il leur faut contribuer à empêcher sur d'autres continents des conflits dont l'économie sud-américaine subirait les désastreux contrecoups; mais le peuple dans son ensemble n'attache d'intérêt qu'à l'œuvre sociale de la S. d. N. Et il faut bien avouer qu'à cet égard Genève a encore beaucoup à faire. On comprend donc que des contribuables, mexicains par exemple, et souffrant de la malaria, trouvent exagérée la cotisation annuelle de 462,000 fr. versée par Mexico au Quai Wilson, et qu'ils préféreraient un hôpital ou des mesures d'assainissement peut-être moins dispendieuses. De là, la crise aidant, certaine lenteur à régler les comptes avec Genève et, fait plus grave, une désaffection dangereuse.

La S. d. N. ne pourrait-elle faire davantage pour l'Amérique du Sud? Pour retrouver sa popularité, il faut d'abord qu'elle se fasse connaître. Quelle meilleure propagande que celle de l'hygiène? Et dans ce domaine il y a tant à faire en Amérique latine! Les cours excellents de malariologie donnés à Rome sous les auspices de la S. d. N. doivent-ils se limiter aux vieux continents? ne pourrait-on établir un institut à Panama, par exemple, où l'on pourrait profiter à peu de frais des installations déjà existantes pour la zone du Canal? La lepre est aussi un fléau des régions torrides de l'Amérique. La S. d. N. y a envoyé un spécialiste, le Dr Burnet; un centre se crée au Brésil. Mais c'est fort loin de l'Amérique centrale, qui a droit elle aussi à l'attention, et serait stratégiquement placée pour recevoir un centre. Le même problème se pose pour l'ophidiisme (morsures de serpents), qui sont un fléau dans l'Amérique centrale, en Colombie et au Venezuela aussi bien qu'au Brésil, où existe déjà l'institut Butantan. Ces pays, durement touchés par la crise, auraient besoin d'une aide qu'ils ne voudront pas solliciter.

L'aide de la S. d. N. peut être aussi économique. Là un excès de fierté a peut-être empêché certains Etats de solliciter directement les conseils techniques du Quai Wilson en matière financière. Le résultat est déplorable dans certains cas, comme dans celui des emprunts Kemmerer, contractés par la Colombie, l'Equateur et le Chili.

Chose étrange, la S. d. N. n'emploie presque pas de fonctionnaire sud-américain. Alors que certains pays d'Europe lui en fournissent plusieurs douzaines, il n'y a au Quai Wilson ni Argentin, ni Mexicain, ni Péruvien. Très peu d'Etats de l'Amérique latine y sont représentés. N'est-il pas permis de se demander si la S. d. N. n'aurait pas avantage à voir représenté parmi ses serviteurs un membre au moins de chaque nationalité américaine? N'y trouverait-elle pas son compte, ne fût-ce que par les informations qu'ils pourraient donner? Bien entendu, les Américains, étant de sang espagnol, ne quitteraient jamais...

Les principes à la base du Pacte sont faits avant tout d'idéal et d'abstrus. Quinze années d'après-guerre ont abouti à la crise ont remis en vedette des préoccupations de *Réalpolitik*. La S. d. N. se doit d'autant plus de ne pas négliger les Etats dont la précieuse collaboration est la plus désintéressée.

P.-E. B.
(Le Journal de Genève)

Le public a l'impression que la maison J. D. Lussier ne vend que des instruments de musique. Nous tenons à lui faire savoir que depuis environ un an elle vend tout ce qui est nécessaire à l'amélioration d'une maison: tapis, meubles, tapis, réfrigérateurs électriques, poêles, etc. Cela vous permettra de visiter son établissement, car elle vend meilleur marché qu'ailleurs. 619, rue St-Catherine, Tél.: HA 8111.

CHEZ WOODHOUSE

AUJOURD'HUI ET DEMAIN
DEUX JOURS D'ECONOMIE

vente de meubles de haute qualité.

Décor d'ornements en métal, argent et noir. Deux chaises aux coussins moelleux, l'accompagnement et composent avec lui un aménagement de Studio superbe, dit Arlington.
\$99.00

Premier versement: \$49.50 Mensualité: \$3.95

Très beau lit en métal, fin imitation noyer. Grandeur ordinaire, muni d'un excellent sommier câble et d'un matelas à ressorts de qualité supérieure. Différentes mesures. Prix régulier \$24.50, demain et vendredi: **\$18.50**

Premier versement: \$3. Mensualité: \$2.

Matelas, le dernier cri du bien-être. Sur ressorts très souples. Se vend régulièrement \$17.50, demain et vendredi: **\$12.00**

Aussi chaises « Bentwood ». Prix régulier \$3.50, demain et vendredi: **\$1.75.** Chaises en chêne verni. Prix régulier \$1.50, demain et vendredi: **\$0.90.** Chaises de cuisine en chêne verni. Prix régulier \$2.50, demain et vendredi: **\$1.25.**

Pantalons en flanelle blanche, gris pâle et gris foncé, avec ceinture extensible, 22 pouces de large au bas. Très chics pour l'été. Tailles 28 à 46. Prix régulier \$3.50, demain et vendredi: **\$1.85**

Woodhouse & Co. Ltd

105 ouest, rue Sainte-Catherine

Remboursement des billets de chemins de fer d'autobus dans un rayon de 150 milles de Montréal, pour tout achat de \$100.

Livraison gratuite des marchandises dans un rayon de 200 milles de Montréal, pour tout achat de \$100.

Les marchandises sont emballées et assurées gratuitement jusqu'à la livraison.

LES LETTRES

LES ARTS

SOIRS DE PARIS

Lady for a day : Un dernier effort... le tout dernier... le finish, comme on dit chez les sportifs, et la saison est finie. Mais ces six dernières semaines avant les grandes vacances sont tout à l'honneur des théâtres et des cinémas de Paris, qui parfois avec un héroïsme juvénile se mettent à la conquête de succès et du public.

Quand nous parlons du cinéma, nous ne pouvons pas ne pas mentionner *Lady for a day*, l'admirable conte de fées hollywoodien qu'on joue en ce moment au Théâtre Caumartin. Quel sujet banal, et pourtant quel sujet éternel et humain que cette histoire d'une pauvre femme qui écrit à sa fille, fiancée à un aristocrate d'Europe, sur le papier à en-tête d'un des plus grands hôtels de New-York, pour lui faire croire qu'elle est millionnaire et que sa vie s'écoule dans les palaces les plus élégants. Un jour elle n'a plus de papier, et sa fille et la famille de son futur gendre annoncent leur prochaine arrivée à New-York.

Que faire ? Seul un miracle pourrait la sauver, et ce miracle c'est évidemment un gangster qui la procure. Il installe la pauvre femme dans l'immeuble somptueux d'un de ses copains, tandis que la bande se prépare jour et nuit à jouer convenablement le rôle des multimillionnaires, et à recevoir dignement les hôtes européens.

Hélas ! La bande est prise à la dernière minute, juste au moment où la fille est déjà arrivée. La pauvre femme est frayaée va tout avoir, quand un des gangsters va chez le chef de la police, et, faisant appel à sa pitié, lui raconte toute la vérité.

« Continuez le jeu », dit le policier au grand cœur, « je ne veux pas troubler la fête ! » Et tout se termine de la façon la plus invraisemblable, la grande gloire des gangsters, de la police et du cinéma américain.

New-York-Miami : Cette fois encore, le sujet n'est rien, tout est dans la façon de le traiter. Dans l'autocar de Miami à New-York, Claudette Colbert, fille d'un milliardaire, veut épouser un jeune aviateur malgré le refus de son père, et elle a pris la fuite. Dans la même voiture, à côté d'elle, Gable, un jeune journaliste-chômeur qui vient d'être congédié. Claudette le regarde et le trouve déplaçant ; elle change de place. Ici, c'est un gros bonhomme qui se couche sur son épau et ronfle, un autre lui fait les yeux doux, et un troisième lui vole le contenu de son sac à main ; elle retourne à côté de Gable.

L'orage éclate, la route est coupée, et sans lui demander son avis Gable la fait passer pour sa femme ; ils occupent la même chambre, séparés par une couverture de lit jetée sur une corde tendue. Le lendemain, c'est Gable qui est de mauvaise humeur, et Claudette est tout à fait douce et gentille.

Entretemps, le milliardaire a lancé des détectives à la poursuite de sa fille. Ils

arrivent. En leur présence, Gable traite la jeune fille grossièrement et la menace. Grâce à cette machination, elle est sauvée.

Et ainsi de suite... Tout, dans ce film, est charmant, malgré sa simplicité, et rappelle plutôt une comédie de René Clair qu'une bouffonnerie américaine.

Le Grand Jeu : Un autre grand succès de la saison française. *Le Grand Jeu*, histoire banale d'un homme amoureux que le désespoir pousse à s'engager à la légion étrangère. Film admirablement réalisé par Jacques Feyder, et non moins bien interprété par Françoise Rosay, Marie Bell, Georges Pitteff, etc.

Lilium : Quant à *Lilium*, nous sommes obligés d'en dire moins de bien. Malgré tous les efforts de Fritz Lang, de Charles Boyer et de Madeleine Ozeray, le film reste un peu vague, trop métaphysique, et il n'obtiendra sans doute pas le succès que son réalisateur et son producteur (Erich Pommer) mériteraient et ont escompté.

Dommage qu'elle soit une prostituée : Fidèle aux traditions qui lui ont si bien réussi dans le cas de *Volpone*, l'Atelier a brodé un curieux drame d'un titre non moins curieux. *Dommage qu'elle soit une prostituée*, œuvre d'un des contemporains de Shakespeare. Cette tragédie, jouée avec des costumes de la Renaissance italienne, plaît au public malgré quelques défauts. De nombreux assassinats et empoisonnements donnent à la pièce, admirablement jouée par la troupe de l'Atelier, un air de drame policier. Elle sera sans doute un des succès les plus durables du théâtre.

Le règne d'Adrienne : Ce règne, au Théâtre Daunou, est celui d'une grande couturière qui dirige en dictateur les goûts de Paris, gagne beaucoup d'argent, possède une administration toute américaine, mais qui est au fond une simple petite femme comme les autres, qui voudrait aimer. Elle ne trouve plus personne, elle a passé le temps d'aimer. Maintenant elle est trop froide, trop raisonnable, trop cynique.

C'est une satire de la société et, en même temps un tableau de Paris peint d'une main de maître par Paul Brach. Pièce jouée admirablement par France Ellys et Marcel André.

La belle histoire : Continuant sa toute récente tradition, le Théâtre de la Madeleine nous donne *La belle histoire*, dans laquelle le texte de M. Clouzot n'est sans doute qu'un prétexte à la musique spirituelle et vive de Maurice Yvain.

Grand succès, avec Marcelle Dénya, Morton et Thérèse Dorny dans les rôles principaux.

Didier de SAULNIER

Le genièvre (gin) de Kuyper fut le premier connu au Canada et il reste le favori de « nos gens ». C'est une boisson de gentleman, à prix populaire. (r-b)

LA MUSIQUE

La propagande musicale

L'Allemagne hitlérienne et la Russie soviétique sont passées maîtresses dans l'art d'utiliser la musique et l'art dramatique pour leur propagande, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En voici quelques exemples, recueillis dans divers journaux :

En Russie, chaque ville possède une ou plusieurs « Maisons de l'éducation artistique de l'enfant ». De nombreux concours permettent de sélectionner les élèves, et des récompenses et subventions sont données aux plus brillants sujets. Sur les 11,854 enfants musiciens de Russie, 252 se sont présentés au dernier Concours central de Léningrad. Parmi eux se trouvaient un chef d'orchestre de onze ans, sept compositeurs de moins de seize ans, trente-sept chanteurs et chanteuses, trente-six violonistes, cent trente-deux pianistes, quatorze instrumentistes à vent, vingt-cinq joueurs de balalaïka, mandoline, domra, etc.

Bel exemple de mégalomanie prolétaire en même temps que de développement exagéré de la musique. Il y eut une centaine de lauréats qui ont reçu des prix variant de 300 à 600 roubles (de \$100 à \$150, à peu près, car le rouble varie comme la température), ce qui montre que le communisme intégral est encore loin.

C'est de ce même pays que s'envolera bientôt, à grands frais, l'un des plus gros avions du monde, sinon le plus gros, le *Maxime Gorky* ; ce monstre à huit moteurs portera dans ses flancs une troupe de comédiens, qui aura à sa disposition une imprimerie, des appareils ultra-modernes de photographie, de cinématographie, de t.s.f., etc., et volera de par le monde prêcher l'évangile communiste par la musique et l'art dramatique.

En Allemagne, tous les théâtres du Reich seront prochainement placés sous la direction centrale du ministère de la propagande. M. Goebbels décidera des subventions à accorder aux scènes allemandes.

Après la National Zeitung d'Essen, un accord serait intervenu entre le général Goering et le ministre Goebbels au sujet du transfert au Reich des théâtres de l'Etat prussien.

En attendant cet accord entre Goebbels et Goering, ce dernier a commencé à créer, en Prusse, des chanteurs et des comédiens d'Etat.

M. Goering vient de conférer à quinze acteurs et chanteurs, hommes et femmes, de Berlin, le titre d'acteurs d'Etat ou de chanteurs de chambre (*Kammersaenger*). Ce dernier titre existait sous le régime impérial, tandis que les acteurs d'Etat portaient alors le nom d'acteurs de la cour. Les artistes ainsi promus touchent un traitement spécial et seront attachés pour un long terme au théâtre de l'Etat prussien.

M. Goering a communiqué lui-même la nouvelle à trois d'entre eux, MM. Krauss, Wringens et Mithel, dans l'entr'acte d'une représentation de Faust.

Parmi les chanteurs figurent le baryton

Schluss, les ténors Roswaenge et Wietrisch, Mmes Ida Leider et Maria Muller.

Pour la propagande à l'extérieur, l'Allemagne organise, à Berlin, des cours d'été destinés aux étrangers ; les titulaires en seront professeurs de musique les plus réputés du Reich. Elle organise aussi des festivals en plein air qui attireront de nombreux touristes auxquels on ne manquera pas de faire admirer du même coup les autres beautés de l'Allemagne, politique hitlérienne aussi bien que musique tudesque.

Le Festival de Heidelberg, qui aura lieu du 15 juillet au 15 août, sera peut-être la manifestation artistique la plus importante de cet été en Allemagne. Il manifesterait le caractère propre de la poésie allemande, et les visiteurs étrangers y verraient un exemple d'échanges culturels de tout premier ordre. Il va sans dire que les meilleurs artistes y participeront, comme Heinrich George, qui interprétera *Götz de Berlichingen* et le rôle d'Adam, dans *La cruche cassée*, de Kleist. Cette dernière œuvre sera jouée dans une salle du château, accommodée à cet effet.

D'autre part, sur les hauteurs du Heiligenberg, on construit un vaste théâtre en plein air, destiné aux œuvres modernes.

Mais, en dehors de Heidelberg, il y aura cet été sept centres principaux de spectacles en plein air.

Avec une propagande aussi savamment et puissamment organisée, il n'est pas étonnant qu'un peu partout dans le monde, au Canada en particulier, quand quelqu'un parle de peuples et de pays musiciens, on pense surtout à l'Allemagne et à la Russie que d'aucuns considèrent comme les pays par excellence de la musique ?

A retenir

Voici les vacances. D'ici la fin de l'année il y aura de nombreuses auditions d'élèves en musique, déclamation, comédie, etc. Il y en a trop pour que je puisse répondre à toutes les invitations. Ce ne sont pas toujours les plus mauvais concerts, mais je ne crois pas qu'il faille entretenir le public de ces succès d'élèves qui se croient tous des artistes en herbe, et parfois même en acte : il ne convient pas plus d'apporter à ces séances les procédés de critique des grandes scènes qu'il convient de juger Nérée Beauchemin à la même aune que Racine. La publicité faite à ces succès d'enfants et de jeunes gens développe plutôt leur vanité que leur talent. Gare ensuite à qui ne les considère pas comme artistes arrivés.

En France, où les écoles et les professeurs de musique, déclamation, etc., valent au moins les nôtres, les journaux ne rendent pas compte de ces séances de fin d'année et ne font exception que pour les concours du Conservatoire. Nous suivrons cette ligne de conduite et n'enlèverons pas aux parents et amis de ces jeunes gens, dont quelques-uns ont du talent et les autres de la bonne volonté, les illusions et le plaisir qu'ils rapporteront de ces séances.

Nous avons adopté la même attitude

Livres nouveaux

L'APPEL DES SOUVENIRS, par Jean de la Bête. un volume 252 pages, chez Plon.

Rien de « romanesque » au sens déprécié du mot. Avec mesure et discrétion, une femme raconte sa vie : ambitions, luttes, soucis, chagrins, renoncements.

De l'auteur de *Mon Oncle et mon Curé* on attend toujours des pirouettes réjouissantes, mais il y a un âge pour cela. Et la femme qui poursuit une carrière choisie par attrait, brisant ainsi les préjugés de sa famille et ceux de la société, peut n'avoir à raconter que des confidences douloureuses. Elle n'appuie pas, et il faut apprécier chez elle la volonté énergique et tenace qui vainc les obstacles à mesure qu'ils naissent. On ne discute pas la liberté. On la prend.

Dans ce journal, il faut chercher bien des secrets entre les lignes si l'on veut approfondir la philosophie des événements et pénétrer la psychologie des personnages. Comme toujours, à côté d'une femme de cœur, il y a un homme égoïste ; on s'attend à cela. Mais, tous comptes réglés, la joie d'être vaillante emporte la peine de se savoir exploitée et trompée. Bref, ainsi que l'a voulu l'auteur, « un récit loyal qui veut être un encouragement à l'énergie ».

F.-G. SMET



GUILLAUME II ET SON TEMPS, par Marcel Barrière. — Volume de 5 pages 1/2 x 8 et de 32 pages, aux Editions du Siècle, 7 rue Servandoni, à Paris.

Ouvrage bien documenté et convenablement écrit, où sont composées les différentes phases d'un règne qui s'ouvrit par un coup de tête (le renvoi de Bismarck), et se déroula dans une pré-somption de mégalomanie où M. Barrière ne tente pas de prouver que Guillaume II fut du côté allemand le principal artisan de la guerre. Il faut l'en remercier : cette légende a déjà trop vécu.

À l'égard des choeurs des paroisses qui sont de plus en plus nombreux à donner un concert annuel. De même pour les organisateurs. M. Poier donnait dimanche un concert sans doute excellent. Mais il y a au moins une dizaine de bons organisateurs à Montréal et si M. Letondal, M. Lapierre, M. Paquet, M. Descauries, M. Doyon et quelques autres non moins cotés donnaient aussi des concerts, nous saurions où donner de la tête et serions injuste pour celui ou ceux que nous devrions négliger.

Ajoutons que l'ORDRE, n'étant pas un journal d'information, est encore moins un journal à remplissage et que son format lui interdit de bouter ses colonnes de listes de distribution de prix. Nous en avons déjà reçu et cette note préviendra les intéressés. On aura aussi remarqué que nous ne publions pas de communiqués. Qu'on en prenne note.

Georges LANGLOIS

duré ; il n'y a plus aujourd'hui que dans les cercles de couture qu'on ignore que Guillaume II fut au contraire, en 1914, le fidèle porte-voix de son peuple. Il n'en a pas moins raison de montrer que dès l'instant de son avènement au trône Guillaume II fut par ses coups de tête, ses interventions inconsidérées dans toutes les crises internationales, une cause de perturbation pour l'Europe.

L'auteur dit dans son avant-propos :

« Pour écrire cet ouvrage d'histoire, il faut avoir été à même de suivre d'une manière continue depuis la mort de Bismarck, c'est-à-dire pendant vingt-cinq ans, la politique de l'Allemagne. C'est ce que m'ont permis de faire les fonctions que je remplissais auprès d'une haute personnalité qui, voulant être renseignée sur la vie courante des grands Etats, s'était ménagée, aussi bien à Londres et à Berlin qu'à Vienne et à Pétersbourg, différentes sources d'information ».

Bien que demeurées pour moi anonymes, sauf une, ces sources m'ont toujours paru être de bonne foi et d'une grande sûreté, en raison de l'accord des prévisions qui en émanaient avec la réalité des événements. Chargé de recueillir moi-même, de grouper et de résumer les nouvelles ainsi que les documents ; articles de presse, discours publics et propos tenus dans l'intimité, je me suis appliqué, dès mon premier voyage à Berlin qui me fit déjà entrevoir la quasi-certitude d'une guerre franco-allemande plus ou moins prochaine, à observer les prodromes de cette guerre que dans mon ouvrage d'anticipation : *La nouvelle Europe*, publié en 1911, j'ai estimé devoir éclaircir avant l'année 1920.

C'est l'ensemble de ces observations, confirmées plus tard par mes autres voyages à travers l'Allemagne et même à Paris dans mes entretiens particuliers avec des publicistes allemands, qui constituent la base de cette histoire du règne de Guillaume II, limitée aux années 1908-1909-1910-1911-1912-1913 et 1914.

Loïn de moi la prétention d'avoir fait le jour absolu sur les dessous de ce règne. Il n'appartiendra qu'aux historiens futurs, et peut-être seulement à une postérité assez éloignée de notre temps, de viser un aussi grand objet. J'ai borné ma tâche modeste à poser quelques jalors fermes dont quiconque voudra faire la lumière complète sur les antécédents de la guerre de 1914 ne devra guère s'écarter ».

Cette modestie fait honneur à l'auteur, et le lecteur ainsi prévenu ne profitera que davantage de la lecture de Guillaume et son temps. — Ol. A.

Quand vous réentrez une boisson en usage depuis plus de 250 ans, dites-vous qu'elle a du mérite. C'est le cas du genièvre (gin) de Kuyper. (r-c)

Monsieur Gide, maître de ballet (1)

MONSIEUR INGRES jouait du violon, et la fantasia du grand peintre devint légendaire. Herriot, le professeur de seconde, imite son camarade, le défunt Paul-Prudent Painlevé, de l'Académie des Sciences : il s'occupe de politique, et si mal que, vingt fois, il est ministre. Chez nous, Robert Choquette, excellent placier en vins, de vocation où le plus vif des courtiers en assurances se voit grand lyrique, et Mlle Bernier, la meilleure des ménagères, ses chroniques le démontrent, se veut la bachante de nos lettres : les juges Rouhier et Desaulniers n'ont-ils pas délaissé le prétoire pour fabriquer laborieusement des vers de mirliton ? Châteaubriand profita de son passage au ministère pour donner une tragédie de sa façon, *Moïse*, ni plus ni moins : personne ne louant, ses vers, le romantisme vicomte décida « qu'il était maître en poésie aussi bien qu'il l'était en prose. » Vous lisez cela dans les *Mémoires d'outre-tombe*.

Monsieur Gide, « immoraliste » distingué, inventeur, conservateur et confesseur d'un troisième sexe (éf. *Corydon*) comme son collègue de la N.R.F., Jules Romains, fut le découvreur d'un nouveau sens : « la vision parotique ». Monsieur Gide, fantas-tiste à froid, le plus correct et le plus pur en même temps que le plus embarrassé des écrivains, ni protestant et jouant le rôle de Méphistophélès avec la joie d'un gamin, monsieur Gide vient de composer un ballet, sur la musique de Stravinsky :

LE CHEUR DES NYMPHES
Viens, joue avec nous, Perséphone...
LA BRISE A CARESSÉ LES FLEURS,
C'est le premier matin du monde :
Tout est joyeux comme nos cœurs,
TOUT RIT SUR LA TERRE ET SUR L'ONDE.
Viens ! joue avec nous, Perséphone :
LA BRISE A CARESSÉ LES FLEURS. [bis]

Je ne sais pas si vous êtes comme moi : cette chansonnette d'André Gide, dont Massé fit une moderne incarnation : Satan (ce n'était qu'un diable d'opérette et, sous son feutre à larges bords, je ne dirai pas le « méchant loup », mais le croquemitaine pour petits garçons... et petites filles, ces « rimettes » me rappellent invinciblement

(1) PERSÉPHONE, mélodrame, par André Gide, ÉDITIONS DE LA NOUVELLE REVUE FRANÇAISE, exemplaires sur vergé de Hollande, 18 fr., sur alfanin, 9 fr.

Béranger et son patriotique disciple, notre Crémazie, « Valentine », de Maurice Chevalier, les « Gars de la marine », « Parlez-moi d'amour », de Lucienne Boyer, et « Viens avec nous, petit... » Quelle disgrâce ! Ce faux prêtre, ce clergymen désigné, débute au music-hall, comme Mlle Cécile Sorel, que les escaliers ont rendue célèbre !

PERSÉPHONE [parlé]
Voici que se fait si furtive
La tiède caresse du jour
Que l'âme la plus cravatée
S'abandonnerait à l'amour.

(C'est plus fort que moi, j'entends chanter la barcarolle des Contes d'Hoffman. Pauvre Gide, que nous aimâmes, en dépit de ses attitudes et de ses jeunes Arabes !)

LE CHEUR DES NYMPHES
Verveine, ancolie,
Jacinthe, safran,
Adonide, goutte de sang,
Et toutes les fleurs du printemps...
Eumolpe
De toutes les fleurs du printemps

LE NARCISSE EST LE PLUS JOLI...
De ces vers, qui pour nous exhalent le plus québécois des parfums et qui nous montrent André Gide émule de nos plus mauvais poètes, la critique française a fait grand état. Aussi bien sait-on que la critique française est la plus libre des critiques, qu'elle est juste à l'endroit du commun des écrivains et ne loue jamais qu'à bon escient les célèbres. Ecoutez Guy de Pourtalès, qui parla pertinemment et avec élégance de Chopin, de Liszt et de Wagner, écoutez ce Pourtalès qui n'est point un sot : le poème de M. Gide est un des plus beaux, des plus subtils, des plus humains que nous lui devions. (Oserai-je dire qu'il est shakespearien et, par endroits, rappelle le ravissant tableau mythologique du quatrième acte de *la Tempête*.) (2). « Il est vrai que M. de Pourtalès publie à la N.R.F., dont monsieur Gide n'est plus le directeur : comme ces financiers américains ou canadiens, que l'âge ou autre chose force de se « retirer », il en reste quand même « chairman of the board ».

Continuons à lire ce poème « subtil » et « shakespearien » :

(2) MARIANNE, 2 mai 1934.

LE CHEUR DES NYMPHES

Tiens-toi sur tes gardes,
Défends-toi toujours
De suivre, regardé,
Ce que tu regardes
Avec trop d'amour...

L'auteur de ces bouts-rimés, qui occupe la plus haute situation, je n'oserais dire dans la librairie, mais dans les lettres françaises, se convertit naïvement, et avec le plus « bourgeois » des éclats, au bolchévisme intégral et orthodoxe. Quel amusant comédien ! Avec le sérieux d'un Allemand, il écrit tout un livre à la défense de ses fantaisies amoureuses, que le commun des hommes persiste à estimer anormales, et, parfois, assez burlesques (c'est le cas de monsieur Gide, tout « sincère » à la Jean-Jacques qu'il veuille être), puis ses *Mémoires* (Si le grain ne meurt...) pour nous conter deux ou trois de ses expériences. Monsieur Gide en dit trop, et il n'en dit pas assez : monsieur Gide, ou Lucifer-constipé. Il serait moins amusant, s'il n'écrivait aussi bien, s'il ne composait tant de jolis épisodes, s'il n'émettait ses judicieux et subtiles réflexions. Cependant ces vers ne sont ni subtils, ni jolis, ni amusants :

PERSÉPHONE, ÉTENDU
Dans quelle ÉTRANGEUR... où suis-je ?
Est-ce déjà le soir ? Ou bientôt la fin de la nuit ?

LE CHEUR
Ici, rien ne s'achève,
Ici, chacun poursuit,
Chacun poursuit sans trêve
Ce qui s'écoule et fuit...

Monsieur Gide est un savant, c'est le plus lettré des « antéchrists », des « big bad wolf », de « musical comedy », des communistes et des... (biffé par la censure) pratiquants : je ne serais pas surpris que ce lyrisme pour acrostiches, et que je me plaise à moquer, ne fût que centons tirés de Sophocle, Euripide ou l'Anthologie. Je n'irai pas voir l'original pouvait être excellent, la copie m'en paraît puérile, détestable, digne d'un pensionnat. Qu'André Gide soit un de nos bons auteurs, j'y accorde ; qu'il écrive le français avec plus de correction et de propriété qu'homme au monde, j'en conviens. Mais je ne veux point d'idolâtrie et quelque latricie que ce soit, en littérature. Ce qu'il faut de Brousson nous apprend dans les NOUVELLES LITTÉRAIRES du douze mai que, sous la Restauration (je croyais, moi que je ne suis pas érudit, que ce déclamateur mourut en 1811), Marie-Joseph Chénier, le frère du « vrai » Chénier, publia une sorte d'anthologie ou de tableau des lettres :

« Pour Marie-Joseph Chénier, en 1821, Marmontel est un très grand écrivain. Il a légué à ses enfants « les préceptes de Cicéron mêlés à la sagesse évangélique ». Rien que cela ! Un autre écrivain célèbre, en plus d'un genre, c'est M. le duc de Plaisance... Dans la critique littéraire, le frère d'André discerna MM. Caillaud, Palisot... et autres zoiles redoutés. Grande leçon ! Un philosophe vertigineux, c'est M. de Volney. Les poètes célèbres, MM. Parseval de Grandmaison, Luce de Lancival, Saint-Ange, Esménard, Raynouard, Lemercier, Arnault. Mais l'aigle des aigles, c'est l'abbé Delille ! A lui, le Panthéon... »

Ces réflexions nous autorisent à traiter aussi cavalièrement monsieur Gide, écrivain « considérable » en 1934. En 1840, Villemain et Victor Cousin juraient de la plus concrète des gloires. En 1873, Coppée faisait figure de grand poète et en 1900, Rostand était génial. De 1890 à la guerre, en dépit des petites revues, Pierre Loti, Paul Bourget, Anatole France publiaient pour l'Europe peut-être autant que pour la France : Gide, Claudel, Valéry ont hérité de leurs clientèles. Qui osera décider si nous avons gagné au change ? J'accorde que la langue d'André Gide et celle de Valéry passent en pureté et en élégance, malgré certains tics agaçants de Valéry et de Gide, celle de Bourget, que personne n'a jamais loué pour sa phrase : pas-elle celle de France ? Que diriez-vous, si en 1945, notre Valéry rejoignait, dans les enfers des poètes morts à jamais, le vieux Jacques Delille ?

Pour Gide, celui qui écrit en vers, il n'a jamais été digne de nouer les cordons de sa chausssure : le « poète-à-périphrases » n'aurait jamais écrit ceci :

PERSÉPHONE
Où donc avez-vous fui, parfums, chansons,
escorte
De l'amour ?... Je ne vois rien que des choses mortes,
Les prés vides de fleurs et les champs
sans moissons
Racontent le regret des riantes saisons.
PLUS, au penchant des monts, les flûtes
bucoliques

NOUVEAUX LES BOSQUETS DE LEURS
CLAIRES MUSIQUES.
De tout semble couler un long gémissement,
Car tout espère en vain le retour du
printemps.

Laissez-moi me reposer un instant : je veux lire quelques lettres d'Horace Walpole : aussi bien ces vieux auteurs sont-ils encore plus vertus que tous nos Julien Green, Bordeaux et autres St-John-Perse (c'est à dessin que je joins ces noms disparates, ne

me voulant s'ob dans le passé non plus que dans le présent ou l'avenir). En 1769, Walpole visite, en compagnie de l'abbesse, la Maison de Saint-Cyr : « We went to the apothecarie, where they treated us with cordials, and where one of the ladies told me inoculation (la vaccination, alors chose nouvelle) was a sin, as it was a voluntary detention from mass and as voluntary a cause of eating GRAS... After a stay of four hours we took our leave. I begged the abbess's blessing ; she smiled, and said, she doubted I should not place much faith in it. She is a comely old gentlewoman and very proud of having seen Madame de Maintenon. »

Ces lettres m'amusent autant et pour les mêmes raisons que les incomparables LETTRES D'ITALIE du président de Brosse. Continuons notre lecture, si ennuyeuse soit-elle, et admirons l'élégance d'André Gide, qui, dans les vers que je vais citer pourrait rivaliser, pour la lourdeur, avec l'auteur de l'ÉTAPE, qu'il ne peut souffrir, et Jean Richepin, celui des drames en vers, qu'il méprise :

EUMOLPE
Au palais d'Eleusis, où Demeter arrive,
Le roi Seleucus lui confie
La garde d'un enfant dernier-né,
Demophon qui doit devenir Triptolème.

PERSÉPHONE
Au-dessus d'un berceau de lisons et de
flamans,
Je vois... je vois vers lui Demeter se pencher.

EUMOLPE
Au destin des humains pense-tu l'arracher,
Déesse ? D'un mortel tu voudrais faire
un dieu.

Tu le nourris et tu l'abreuves,
Non point de lait, mais de nectar et
d'ambrosie.

ANSI L'ENFANT PROSPÈRE ET SOURIT
À LA VIE.

LE CHEUR
Ainsi l'espoir renaît dans notre âme ravie.
(Pauvre Gide ! Qui aurait pensé que Corydon mourrait gâteux ?)

PERSÉPHONE
Sur la plage, et des flots imitant LA
CADENCE,
MA MÈRE DANS SES BRAS EN MARCHANT
LE BALANCE...
Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, et je ne citerais pas ces idioties de livrets d'opéras pour le plaisir de prendre en flagrant délit un bon écrivain qui est tombé en enfance : je crois qu'il y a là une leçon. Pour moi, rien ne me plaît plus que de trou-

ver du Bordeaux (que je lis peu) dans Valéry, et du Valéry dans Bordeaux : en gardant certaines nuances, que verront les gens de goût, mettons tout de suite dans le même sac ces écrivains que la postérité confondra sans doute. Je blague — mais pas tant que vous le pensez. Si j'étais critique français, je ne m'efforcerais pas plus d'écrire pour M. Doumic ou son genre, M. Gillet, que pour M. Jean Paulhan, de la N.R.F., qui n'a pas de genre, cela se voit à son style.

Je saute presque tout le troisième tableau, et j'arrive à la fin, qui est digne d'un de nos bardes :

Il faut, pour qu'un printemps renaisse
Que le grain consente à mourir
Sous terre, afin qu'il renaisse
EN MOISSON D'OR POUR L'AVENIR.

Cela est dédié à « Madame Ida Rubenstein — dont la ferveur a su ranimer un projet endormi depuis plus de vingt ans. »

Je ne cache pas qu'avant PERSÉPHONE, monsieur Gide m'a paru froter la banalité, comme Paul Claude (l'OTAGE) le grolsque. Monsieur Gide nous jette d'abord de la poudre aux yeux : il est soigneux, il est soigné, il est propre, il est intelligent, et sa langue est impeccable ; si on lit trois fois la SYMPHONIE PASTORALE par exemple, pourvu que l'on ne soit ni snob ni conformiste, on peut y découvrir certaine parenté avec la NEUVAINES DE COLETTE, roman célèbre dans les pensionnats pour jeunes filles. Les FAUX-MONNAyeurs étaient une intéressante tentative, mais assez pédantesque à côté d'Aldou Huxley, qui écrivit après Gide : soyons juste. Les CAVES DU VATICAN ne manquaient pas de lourdeur, et ce comique laborieux nous a été réservé par Jules Romains dans son théâtre : comique de ministres protestants, et sourires pinçés en culs de poules. Béraud écrivit un pamphlet contre les Gide et les Romains : la CROISADE DES LONGUES FIGURES qui scandalisa mes vingt ans et leur ferveur à l'endroit des écrivains de la N.R.F. À l'occasion de PERSÉPHONE, il devrait nous donner une réédition.

J'ai raillé un jour le doyen de nos coqs à l'anier parce qu'il avait maltraité Gide. Sur certains points, je suis de son sentiment. Mais je ne me repens pas de ma critique, parce que je sais par quoi ce chroniqueur voulait remplacer Gide. Il est bon parfois de briser ses idoles : il ne faut pas rafistoler celles de votre grand-père.

Puis si Gide est maintenant gâteux, Proust a donné à la N.R.F. une œuvre qui existe, et Valéry une cinquantaine de pages que j'aime encore.

Berthelot BRUNET